

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT- CIFD

Société anonyme au capital de 1 310 057 039,52 euros.
Siège social : 26/28, rue de Madrid – 75008 Paris.
379 502 644 R.C.S. Paris.

A. — Comptes semestriels consolidés.

I. — Bilan au 30 juin 2010.

(En milliers d'euros).

Actif	Notes	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Opérations interbancaires & assimilées	10, 20, 21	1 919 420	2 896 203	584 426
Opérations avec la clientèle	11, 20, 21	32 574 278	32 502 300	31 976 428
Opérations de crédit-bail & assimilées				
Obligations, actions & autres titres à revenu fixe & variable	12, 15, 20, 21	3 538 232	3 889 920	4 297 756
Placements des entreprises d'assurance				
Participations, entreprises liées & titres détenus à long terme	13, 15, 20	19 343	25 424	30 703
Immobilisations corporelles & incorporelles	14, 15, 20	225 532	221 801	218 194
Ecarts d'acquisition	7	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	16, 20	3 486 761	2 518 215	2 390 980
Total actif		41 763 566	42 053 863	39 498 487

Passif	Notes	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Opérations interbancaires & assimilées	17, 21	3 240 105	3 338 018	3 969 187
Opérations avec la clientèle	21	340 525	287 474	182 187
Dettes représentées par un titre	18, 21	32 987 288	33 756 069	30 822 070
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et autres passifs	19	2 767 059	2 196 249	2 080 845
Ecarts d'acquisition	7	0	0	0
Provisions	20	39 487	51 771	43 248
Dettes subordonnées		0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)		0	0	0
Intérêts minoritaires	22	777 900	797 957	793 561
Capitaux propres hors F.R.B.G. (groupe)	8, 22	1 611 202	1 626 325	1 607 389
Capital souscrit		1 310 057	1 310 057	1 310 057
Primes d'émission		0	0	0
Réserves consolidées & autres		275 154	291 405	291 405
Résultat de l'exercice		25 991	24 863	5 927
Total passif		41 763 566	42 053 863	39 498 487

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Hors-bilan consolidés.

(En milliers d'euros).

Engagements donnés	Notes	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Engagements de l'activité bancaire		3 723 438	2 878 406	2 291 235
Engagements de financement	23 A	2 013 346	1 570 184	1 838 645
Engagements de garantie	23 B	1 230 021	1 306 469	295 682
Titres à livrer		480 071	1 753	156 908
Engagements de l'activité d'assurance				

Engagements reçus	Notes	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Engagements de l'activité bancaire		1 407 508	313 152	1 345 127
Engagements de financement	23 A	791 743	287 330	1 288 507
Engagements de garantie	23 B	615 765	15 822	23 865
Titres à recevoir			10 000	32 755
Engagements de l'activité d'assurance				

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros).

Résultat	Notes	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Intérêts & produits assimilés	7, 25	1 362 079	2 941 148	1 524 740
Intérêts & charges assimilés	7, 26	– 1 160 348	– 2 533 302	– 1 326 767
Revenus des titres à revenu variable		245	52	37
Commissions (produits)	27	47 421	107 439	57 291
Commissions (charges)	27	– 4 672	– 36 427	– 16 907
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation		– 68	132	113
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilé	28	10 649	2 106	– 7 018
Autres produits d'exploitation bancaire	29	1 389	6 823	4 771
Autres charges d'exploitation bancaire	30	– 3 414	– 6 679	– 4 052
Marge brute des activités d'assurance				
Produits nets des autres activités				
Produit net bancaire		253 281	481 292	232 208
Charges générales d'exploitation	31	– 138 012	– 284 716	– 145 978
Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles & incorporelles	31	– 9 944	– 18 268	– 9 220
Résultat brut d'exploitation		105 325	178 308	77 010
Coût du risque	32	– 52 497	– 112 446	– 46 059
Résultat d'exploitation		52 828	65 862	30 951
Quotes-parts dans le résultat des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	– 97	599	235
Résultat courant avant impôt		52 731	66 461	31 186
Résultat exceptionnel	34	– 2	1	2
Impôt sur les bénéfices	35	– 15 555	– 23 853	– 11 840

Dotations ou reprises des écarts d'acquisition	7	- 0	45	0
Dotations ou reprises des F.R.B.G.				
Intérêts minoritaires		- 11 183	- 17 791	- 13 421
Résultat net part du groupe		25 991	24 863	5 927
Résultat par action (en euros) (1)				
Résultat dilué par action (en euros) (2)				

(1) Le résultat par action calculé sur la seule part du groupe ne donne pas une image fidèle de la structure juridique de celui-ci. En effet, de par leur participation directe dans le capital des filiales financières, les minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés sont les actionnaires de C.I.F.D. Il convient donc, pour calculer un résultat par action, de tenir compte de la part revenant aux intérêts minoritaires. Sur cette base, au 30 juin 2010, le résultat par action ressort à 0,43 euro contre 0,23 euro au 30 juin 2009.

(2) Il n'existe pas au 30 juin 2010 d'instruments pouvant occasionner la dilution future du capital de C.I.F.D.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

III. — Annexe aux comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2010.

Le Groupe Crédit Immobilier de France Développement présente des comptes consolidés établis conformément aux dispositions du règlement 99-07 modifié par les règlements 2000-04, 2000-08, 2002-05, 2004-04, 2005-02, 2005-05 et 2009-09 du C.R.C., relatifs respectivement aux règles de consolidation et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CCLRF.

1. — Rappel du contexte de la constitution du Groupe.

Le Groupe C.I.F.D. est né des opérations de structuration des activités concurrentielles des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) en deux filières « métier » distinctes, le crédit et l'immobilier. En conséquence, le Groupe C.I.F.D. exerce une activité unique de distribution de crédit immobilier sur le territoire français.

C.I.F.D. est la structure retenue par le groupe des SACICAP pour exercer son activité « crédit ».

C.I.F.D. détient 51 % (53,8 % pour l'une d'entre elles) du capital de 11 sociétés financières régionales qui exercent une activité de crédit à l'habitat sur l'ensemble du territoire français et 100 % du capital de Banque Patrimoine et Immobilier (ex-Banque Woolwich SA), acquise en 2001. C.I.F.D. détient également près de 100 % du capital de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF), chargée d'assurer le refinancement des sociétés financières.

Afin d'optimiser son coût de refinancement et d'améliorer ses marges, le Groupe a décidé d'ouvrir un second canal de refinancement, les obligations foncières, adossé à la titrisation de ses créances hypothécaires.

A cet effet, ont été créés :

- une Société de Crédit Foncier en 2001 (CIF Euromortgage détenue quasiment intégralement par C.I.F.D.), qui grâce à l'émission d'obligations foncières, permet au groupe d'accéder à une gamme d'investisseurs élargie ;
- deux fonds communs, CIF Assets (en 2001) et BPI Master Mortgage (en 2003), véhicules de titrisation des créances hypothécaires du groupe.

Compte tenu de la qualité des actifs titrisés, l'intégralité des parts prioritaires de CIF Assets et de BPI Master Mortgage bénéficient de la note AAA, attribuée par deux agences de notation, elles sont souscrites par CIF Euromortgage, lui permettant ainsi de bénéficier du statut de Société de Crédit Foncier. Ces trois structures étant consolidées par la méthode de l'intégration globale, cette opération n'a donc aucun effet sur la physionomie du bilan consolidé.

2. — Faits marquants et comparabilité des exercices.

Exposition du groupe aux « actifs toxiques ». — Le groupe ne détient aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff et n'est exposé ni directement, ni indirectement, sur un produit financier conçu et/ou commercialisé par celui-ci.

Par ailleurs, l'exposition de la 3CIF à ces marchés et plus généralement à la crise de liquidité a fait l'objet d'un recensement exhaustif et son évolution ne conduit pas à remettre en cause les résultats enregistrés dans les comptes de l'exercice ni l'information donnée en annexe.

Refinancement au travers de la société de financement de l'économie française. — L'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « SFEF ») dont l'objet est de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la SFEF sont refinancés par des émissions de titres de créances qui pourront être garantis par l'Etat, à titre onéreux. La 3CIF bénéficie de ces financements depuis le quatrième trimestre 2008 pour un encours de 752 197 milliers d'euros au 30 juin 2010.

Créances à la clientèle. — La forte augmentation des créances douteuses est notamment la conséquence des méthodes frauduleuses de commercialisation pratiquées par l'apporteur d'affaires Apollonia. Plusieurs actions judiciaires ont été engagées par des emprunteurs visant à mettre en cause la responsabilité pénale d'Apollonia, de ses dirigeants et des notaires intervenus au titre des opérations litigieuses ; les filiales financières de CIFD concernées se sont portées parties civiles en 2009.

A la fin de cet exercice, le total des créances apportées par Apollonia est de 339,7 millions d'euros contre 340,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les créances douteuses sont comptabilisées pour 235,6 millions d'euros contre 163,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, dépréciées à hauteur de 33 % pour 77,9 millions d'euros contre 30,85 % pour 50,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il a également été porté au passif du bilan consolidé une provision pour risques qui s'élève à 17,7 millions d'euros contre 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3. – Changements de méthode.

Le règlement n° 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable concernant la comptabilisation des commissions et des coûts de transaction perçus ou supportés par les établissements de crédit à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de crédits a été appliqué à compter du 1er janvier 2010 avec effet rétroactif. Sont inclus dans les commissions et les coûts de transaction les frais de dossiers, les commissions d'apporteurs d'affaires et les coûts marginaux de transaction (rémunérations versées aux commerciaux, frais de conseils).

Le principe de comptabilisation retenu est l'étalement des commissions sur la durée de vie du prêt selon la méthode alternative au prorata du capital restant dû. L'impact sur les états financiers au juin 2010 est le suivant :

(En milliers d'euros)	Juin 10
Compte de résultat :	
Commissions d'apporteurs d'affaires	- 6 578
Frais de dossier	6 675
Ecarts de marge sur taux	- 1 661
Produit net bancaire	- 1 564
Parts variables des commerciaux et charges sociales	2 874
Charges de structure	2 874
Capitaux propres :	
Commissions d'apporteurs d'affaires	58 800
Frais de dossier	- 115 914
Ecarts de marge sur taux	27 491
Valeur brute	- 29 623
Imposition différée	10 165
Valeur nette	- 19 458

4. – Principes, méthodes de consolidation.

Spécificité liée à l'actionnariat du groupe. — Les intérêts minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés reviennent aux SACICAP, qui sont également actionnaires de C.I.F.D société mère.

Pour une bonne approche économique du résultat du groupe, il est donc nécessaire d'appréhender celui-ci dans sa globalité, c'est à dire en incluant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Consolidation. — Les états financiers des sociétés significatives, dans lesquelles C.I.F.D. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote) ainsi que des fonds communs de créances et de titrisation (entités ad hoc) sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles C.I.F.D. détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote comprise entre 20 et 50 % et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Ne sont pas consolidées certaines sociétés non significatives au regard du total de l'actif, des fonds propres et du résultat.

Opérations internes et harmonisation des comptes. — Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Il en est de même des dividendes reçus des sociétés consolidées et des résultats d'opérations internes.

Les retraitements significatifs concernent principalement l'alignement sur les principes comptables du Groupe CIFD des éléments nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation retenues par les sociétés consolidées.

Ecarts de première consolidation. — Les écarts de première consolidation sont analysés et ventilés entre leurs différentes composantes. Notamment, les portefeuilles de prêts et d'emprunts des sociétés acquises font l'objet à la date d'acquisition d'une évaluation à la valeur de marché. La différence entre valeur historique et valeur de marché est constitutive d'un écart d'évaluation. Les écarts résiduels non affectés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan consolidé, selon qu'ils se révèlent positifs ou négatifs. Ils font l'objet d'un amortissement approprié.

Les écarts d'évaluation sont quant à eux amortis en fonction de la nature des actifs ou des passifs sous-jacents.

Imposition différée. — Des impôts différés doivent être comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires constatées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, sur les retraitements d'homogénéisation, ainsi que sur les écarts d'évaluation identifiés lors de l'entrée des filiales consolidées dans le périmètre de C.I.F.D.

Le taux retenu pour le calcul de l'imposition différée est celui de chaque société. Il est généralement de 34,43 %.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés enregistrés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt.

Prise en compte du résultat. — Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date de prise de contrôle.

5. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux et conformément aux dispositions réglementaires françaises.

Créances, dettes et engagements en devises. — Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement N° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement n°95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n°2000-02 du 4 juillet 2000, n°2002-01 du 12 décembre 2002, n°2005-01 du 3 novembre 2005, n°2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable ont été appliquées de la façon suivante :

— Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à six mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

La possibilité prévue par le règlement CRC 2008-17 de transférer des titres de placement en titres d'investissement n'a pas été employée.

— Titres de l'activité de portefeuille : Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

— Titres d'investissement : Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et qui font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes n'entraînent pas de dépréciation sauf

— s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ;

— ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

— Autres titres détenus à long terme : Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Titres de participation : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles est exercée une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage des titres détenus est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Méthode de valorisation des titres acquis : De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir d'un modèle de valorisation alimenté par la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

Créances douteuses :

— Risque de crédit : Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2005-03, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué depuis le 1er janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés d'une part, déclasser certains encours et encours douteux compromis d'autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s'agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

Ce déclassement est effectué :

— à la échéance du terme sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé ;

— un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l'objet d'une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d'origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d'un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

En matière de crédits immobiliers, les créances présentant des impayés depuis six mois au moins ou un retard inférieur mais comportant un risque de non recouvrement sont déclassées en créances douteuses pour le montant du capital restant dû, du capital échu et des intérêts échus.

— Dépréciations en capital : Le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, complété par le règlement 2005-03, impose à partir du 1er janvier 2005, le calcul actuariel des flux futurs recouvrables pour la détermination des dépréciations sur créances douteuses. Le calcul actuariel est établi de la manière suivante : les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels actualisés. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

La valeur du gage correspondant à la garantie appelée est valorisée selon une méthodologie correspondant à la nature de l'investissement :

— Règle générale : l'entrée en douteux supérieure à 152 milliers d'euros doit faire systématiquement l'objet d'une évaluation sur la base d'une évaluation sur place, par un tiers.

- La valeur de marché d'un gage, résultant d'une évaluation sur place, fait l'objet pour toutes les créances douteuses d'un abattement prudentiel selon les modalités suivantes :

- La date de l'évaluation du gage est < 6 mois : aucun abattement,

- La date de l'évaluation du gage est comprise entre 6 et 12 mois : abattement de 10 %,

- La date de l'évaluation du gage est > 12 mois : abattement de 20 %.

— Pour les évaluations basées uniquement sur la valeur initiale, un abattement forfaitaire de 20 % est appliqué.

— Règle particulière : la valeur de gage à retenir pour le calcul des dépréciations pour l'ensemble des crédits ayant financé des acquisitions de biens destinés à la location en meublé (professionnelle ou non), compte tenu de la stabilité attendue des investissements auxquels ils s'appliquent, est obtenue par application de la méthode dite de « Gordon & Shapiro » à partir des éléments suivants :

- Loyer annuel de la première période, stipulé au contrat ou estimé selon le marché,

- Taux de rendement annuel attendu par l'investisseur soit 4,8 % pour le 30 juin 2010,

- Taux de croissance des loyers ou taux de réévaluation des loyers attendu sur le long terme : le Crédit immobilier de France a retenu le taux d'inflation fixé par les autorités monétaires soit 1,9 % pour 2010 et pour les contrats qui limitent l'évolution des loyers, c'est le taux plafond qui s'applique.

— Dépréciations en intérêts : Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six mois pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Logements acquis par adjudication. — Les logements acquis par adjudication sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition. Le montant résiduel entre la créance du client et le prix d'acquisition du bien est comptabilisé en créances douteuses.

Subvention sur prêt à zéro pour cent. — Pour compenser l'absence de perception d'intérêts sur les prêts accordés aux clients au titre du prêt à 0 % du Ministère du Logement, les établissements de crédit bénéficient d'une rémunération par l'Etat.

— Pour les prêts émis jusqu'au 31 janvier 2005 : A l'encaissement du premier versement de l'Etat, la totalité de la subvention (partie encaissée et non encaissée) est enregistrée en produits constatés d'avance puis réintégrée en résultat de manière échelonnée conformément aux dispositions fixées par la D.L.F. (lettre du 7 avril 1997).

La fraction de la subvention rapportée au résultat correspond à la différence entre le montant des intérêts du prêt classique et le produit du placement de la subvention non encore intégrée au résultat. Ces deux éléments sont évalués au taux réel de rendement du prêt, subvention comprise.

— Pour les prêts émis à partir du 1er février 2005 : Un crédit d'impôt est instauré pour remplacer le dispositif précédent. Afin de préserver une cohérence de comptabilisation, la méthode d'étalement de ce crédit d'impôt est identique à celle utilisée pour l'ancien prêt à taux zéro. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les sociétés par fractions égales sur la durée du prêt. Par contre, sur le plan fiscal, cette créance certaine constitue un produit imposable rattaché à hauteur d'un cinquième au titre de l'exercice au cours duquel l'établissement a versé les fonds au client, et par fraction égale sur les quatre exercices suivants (conformément à l'avis numéro 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité).

Charges différées ou à étaler. — L'avis N° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations. — Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par les règlements 2003-07 et 2004-06 ainsi que les avis du Comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations (cf annexe 15).

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 5 et 40 ans, selon la nature des composants.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes subordonnées. — Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements sociaux :

— Provision pour engagements liés au départ à la retraite : Pour l'essentiel, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont déterminés à partir de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective, modifiée par la loi sur la réforme des retraites (loi Fillon), qui a posé le principe du report de l'âge auquel l'entreprise peut mettre d'office un salarié à la retraite (désormais, la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint 65 ans, indépendamment du nombre de trimestres cotisés).

Cette provision est évaluée en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel mise à jour par tranche d'âge, d'inflation fixée à 1,90 % comme au 31 décembre 2009, d'une actualisation fixée à 3,34 % contre 3,81 % au 31 décembre 2009.

La provision correspondante figure dans la rubrique « Provisions ».

Certaines sociétés financières régionales du Groupe C.I.F.D. ne provisionnent pas leurs engagements liés au départ à la retraite car ceux-ci sont externalisés auprès de compagnies d'assurance.

— Provision pour engagements liés aux médailles du travail : Selon l'avis 2004-05 du CNC, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 7 de la recommandation 2003-R.01 relative aux autres avantages à long terme.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

— Droit individuel à la formation : Les informations au titre des droits individuels à la formation sont les suivantes :

	Juin 10	Déc. 09
Montant comptabilisé au passif du bilan	1	0
Volume d'heures de formation cumulé résiduel correspondant aux droits acquis au titre du DIF	219 282	216 168
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande des salariés	197 101	193 533

Instruments financiers à terme et conditionnels. — Conformément au règlement 90-15 modifié par les règlements n° 92-04, 95-04, 97-02 et 2002-01 du CRBF, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

— Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée) ;
- Macro couverture (gestion globale de bilan) ;
- Positions ouvertes isolées ;
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

Le Groupe CIFI ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la juste valeur. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Le Groupe CIFI ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

— Opérations d'échange de devises : Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

— Options (taux, change, actions) et contrats à terme : Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restant dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Le groupe CIFI ne procède qu'à des opérations de couverture.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC et à l'avis n°2004-21 du CNC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe CIFI indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 30 juin 2010.

Solidarité financière du groupe CIFI. — Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFI s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFI, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

6. – Principes et méthodes appliqués aux opérations d'apports partiels d'actifs dans les filiales financières régionales.

Les filiales financières régionales ont bénéficié de l'apport partiel de la branche crédit des SACI actionnaires. A ce titre, les portefeuilles de prêts, d'emprunts et d'instruments financiers apportés ont fait l'objet d'une revalorisation financière, ayant eu pour conséquence l'établissement d'une décote/surcote, constatant l'écart entre leur valeur financière et leur valeur nominale.

L'amortissement de cet écart est calculé sur une base actuarielle.

Compte tenu du nombre de prêts et d'emprunts concernés par ces apports, l'amortissement de cet écart par ligne de prêt ou emprunt individuel n'a pu être réalisé. Le calcul a par conséquent été effectué sur l'écart net, pour l'ensemble du portefeuille des prêts et du portefeuille des emprunts et sur la durée résiduelle totale, puisque l'activité de crédit des SACI a été apportée dans sa totalité.

A chaque échéance, il est calculé le montant de la décote/surcote par différence entre les valeurs actuelles nettes du portefeuille apporté, calculées au taux historique (taux interne de rendement établi à partir de la valeur nette comptable du portefeuille et des flux réels) et au taux d'apport (taux interne de rendement établi à partir de la valeur d'apport du portefeuille et des flux réels).

La variation de la décote/surcote entre les deux périodes constitue l'amortissement.

Les montants des décotes/surcotes nettes inscrites dans les comptes s'établissent ainsi au 30 juin 2010 :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Décote nette sur le portefeuille de créances clientèle	19 943	21 658	23 319
Surcote nette sur le portefeuille titres d'investissement	12	19	32
Surcote (décote) nette sur le portefeuille emprunts	- 4 378	- 4 559	- 4 506
Produit net de l'exercice	1 527	3 465	1 764

Il a été repris au 30 juin 2010 un produit net de 1 527 milliers d'euros, inscrit au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés.

7. – Différences de première consolidation.

Au 30 juin 2010, les écarts d'évaluation positifs inscrits au bilan consolidé de C.I.F.D. s'élèvent à 8 630 milliers d'euros et figurent au niveau du poste immobilisations ; les écarts négatifs quant à eux représentent un montant de 3 632 milliers d'euros et sont inscrits au niveau des provisions.

La charge nette relative à l'amortissement des écarts d'évaluation figure au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés et s'élève au 30 juin 2010 à 643 milliers d'euros.

L'effet de l'imposition différée sur les écarts d'évaluation a été inscrit dans les comptes et a généré au 30 juin 2010 un produit net de 221 milliers d'euros qui est venu diminuer la charge globale d'imposition consolidée.

8. – Capital social.

Le capital social de CIFD se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Capital social de CIFD	1 310 057	1 310 057	1 310 057

(En quantité)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Nombre d'actions	85 961 748	85 961 748	85 961 748
Valeur nominale	15,24	15,24	15,24

9. – Périmètre de consolidation.

Au cours du 1er semestre 2010, deux transmissions universelles du patrimoine (« TUP ») ont été réalisées dans les comptes de la société Assurances et Conseils, elles concernent :

- La société Didier Ricard (BHR Ricard) ayant pour activité le courtage en assurances et assureur conseil ;
- La société Agassur ayant pour activité le courtage en assurances.

	Juin 10			Déc. 09			Juin 09		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
Crédit Immobilier de France Développement (société mère)			IG			IG			IG
Assurances et Conseils	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
SCI Alexandre Ribot	99,0	51,0	IG	99,0	51,0	IG			
BPI Master Mortgage (FCC)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
G.I.E CIF Services	79,4	63,0	IG	80,0	62,6	IG	81,6	61,7	IG
G.I.E I-CIF	100,0	76,7	IG	100,0	76,7	IG	100,0	76,7	IG
SCI Madrid	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
BPI (ex Banque Woolwich)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
CIF Assets (FCC)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG

CIF Euromortgage (Société de Crédit Foncier)	100,0	99,9	IG	100,0	99,9	IG	100,0	99,9	IG
C.I.F. Sud-Ouest (ex Financière de l'immobilier Sud Atlantique)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
F.R. de Crédit Immobilier de Bretagne	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
CIF Nord (ex F.R. de Crédit Immobilier Nord Pas de Calais)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F.R.A.A (ex Sud Rhône-Alpes-Auvergne)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre Est (ex FCI de Bourgogne Franche Comté Allier)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F Bretagne Atlantique	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Méditerranée (ex CIF Sud)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,1	51,1	IG
C.I.F. Midi Pyrénées						S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre-Ouest	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Méditerranée			S			S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ouest (ex CIF Normandie)	53,8	53,8	IG	53,8	53,8	IG	53,8	53,8	IG
S. F. pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ile de France	51,1	51,1	IG	51,1	51,1	IG	51,1	51,1	IG
SNC L'informatique pour les prêts	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG

IG : intégration globale.

S : sortante.

Les sociétés Habitat et Territoires Assurances, SMGI, CEGERIS, AERIOS Compagnie de Conseil en Financement et la SNC Centre Est ont été, de par le caractère non significatif de leurs données financières, exclues du périmètre de consolidation (cf annexe 13).

Rappel des normes du groupe CIFD relatives au périmètre de consolidation : Le groupe pratique la consolidation systématique des filiales « établissements de crédit » et, pour les filiales n'exerçant pas une activité de crédit, la consolidation systématique lorsque les seuils de 15 millions d'euros de total de bilan et / ou 3 millions d'euros de capitaux propres sont atteints.

(En milliers d'euros)	Habitat et Territoires Assurances (1)	CEGERIS (1)	SMGI	SCI 11-13	SNC CENTRE EST	AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	SNC FIRCI Immobilier (1)
Actif :	326	809	4 683	10 261	2 739	1 531	565
Immeubles acquis par adjudication			2 981		2 667		369
Immobilisation d'exploitation		33	1 441	10 005		306	
Immobilisations incorporelles		22					
Immobilisations financières			223				
Trésorerie & VMP	65	652	30	94	70	84	169
Autres	261	102	8	162	2	1 141	27
Passif :	326	809	4 683	10 261	2 739	1 531	565
Dettes financières			91			4 420	
Provisions						40	
Autres	269	166	2 103	9 923	3 110	929	611
Capitaux propres	57	643	2 489	338	- 371	- 3 858	- 46
Capital	40	38	2 226	2	1	1 000	2
Réserves et report à nouveau	15	799	105	358	- 127	- 4 167	
Résultat	2	- 194	158	- 22	- 245	- 691	- 48
Chiffre d'affaires	237	515	214	232	99	1 853	0

(1) Chiffres clés du 31 décembre 2009.

10. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Caisse, Banques Centrales	70 284	203 504	86 517
Créances à vue	1 828 141	2 655 358	463 359
Comptes ordinaires	447 957	440 205	165 050
Prêts & pensions au jour le jour (1)	1 380 184	2 215 153	298 309
Créances à terme	20 995	37 341	34 550
Prêts à terme	6 989	23 097	20 308

Autres prêts subordonnés	14 006	14 244	14 242
Total	1 919 420	2 896 203	584 426
Dont créances rattachées	24	39	36

(1) Concerne uniquement la 3CIF (prêts à la BCE).

11. – Opérations avec la clientèle.

A. Encours :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Créances commerciales	39	153	37
Autres concours à la clientèle	32 572 422	32 500 338	31 976 068
Crédits de trésorerie	25 377	118 279	81 152
Crédits à l'habitat (1) et (2)	32 151 223	32 287 415	31 803 376
Crédit à l'équipement	6 400	4 913	4 970
Prêts participatifs (4)	15 887	15 887	15 887
Autres prêts subordonnés	46	202	46
Autres concours (3)	373 489	73 642	70 637
Comptes ordinaires débiteurs	1 817	1 809	323
Total	32 574 278	32 502 300	31 976 428
Dont créances rattachées	99 080	116 530	125 693

(1) Cet encours inclut une décote nette de 19 943 milliers d'euros au 30 juin 2010.

(2) Dont 21 798 508 milliers d'euros portés au 30 juin 2010 par CIF Assets et BPI Master Mortgage dans le cadre des opérations de titrisation du groupe.

(3) Dont 10 705 milliers d'euros accordé à l'U.E.S.L dans le cadre d'un partenariat entre le réseau du Crédit Immobilier de France et les organismes 1 % logement concernant le financement du logement social.

(4) Dont 12 000 milliers d'euros de prêts subordonnés accordés par CIFD à Procvivis immobilier.

L'encours brut des opérations réalisées avec la clientèle s'élève à 32 860 millions d'euros contre 32 724 millions d'euros à fin décembre 2009, en progression de 0,41 %.

Toutes les opérations de crédit sont effectuées sur le territoire national.

B. Créances douteuses sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	Juin 10			Déc. 09	Juin 09
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Autres concours à la clientèle :					
Créances douteuses	940 920	– 176 043	764 877	642 894	486 049
Crédits de trésorerie	27	– 14	13	16	19
Crédits à l'habitat	939 114	– 175 729	763 385	641 100	484 084
Autres concours	1 779	– 300	1 479	1 778	1 946
Créances douteuses compromises	256 140	– 109 889	146 251	83 681	63 338
Crédits à l'habitat	256 140	– 109 889	146 251	83 681	63 338
Total	1 197 060	– 285 932	911 128	726 575	549 387

Le montant brut des créances douteuses relatives aux opérations réalisées avec la clientèle (y compris les créances compromises) s'élève à 1 197 060 milliers d'euros au 30 juin 2010 contre 948 727 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il représente 3,64 % de l'encours clientèle au 30 juin 2010 contre 2,90 % à fin décembre 2009.

Le montant des dépréciations s'élève quant à lui à 285 932 milliers d'euros au 30 juin 2010 et couvre à hauteur de 23,89 % les créances douteuses brutes contre 23,42 % en décembre 2009.

12. – Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable.

(En milliers d'euros)	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & titres à revenu fixe	Actions & titres à revenu variable	Total juin 10	Total Déc. 09	Total juin 09
Titres de placement (1)	82 054	283 606	1004	366 664	1041491	1059 277
Titres d'investissement (1)	536 681	2 634 887		3 171 568	2 848 429	3 238 479
Titres de l'activité de portefeuille						
Total	618 735	2 918 493	1 004	3 538 232	3 889 920	4 297 756
Dont :						
Créances rattachées	11452	9 319		20 771	19 356	30 525
Dépréciations constituées	- 1705	- 1409	0	- 3 114	- 7 159	- 14 989
Titres cotés		1709 046	327	1 709 373	1852 104	1629 054
Titres participatifs et subordonnés						
Titres émis par des organismes publics	607 283			607 283	676 758	680 702

(1) Cf. annexe 2.

Au 30 juin 2010, les moins-values relatives au portefeuille de placement s'élèvent à 1 409 milliers d'euros : si une moins-value sur un titre le porte à une valeur inférieure à la valeur de l'instrument financier le couvrant, la différence fait l'objet d'une dépréciation. La valeur de marché du portefeuille d'investissement est de 1 693 millions d'euros pour la 3CIF et de 1 083 millions d'euros pour CIF Euromortgage.

13. – Participations, entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Le montant brut des participations non consolidées s'élève à 20 343 milliers d'euros au 30 juin 2010 contre 28 516 milliers d'euros au 31 décembre 2009, une dépréciation a été constituée par CIFD à hauteur de 1 000 milliers d'euros sur la société AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement d'où une valeur nette de titres d'un montant de 19 343 milliers d'euros.

Etat des principales participations figurant à l'actif du bilan :

(En milliers d'euros)	Juin 10		Déc. 09		Juin 09	
	Valeurs brutes	% Détenion	Valeurs brutes	% Détenion	Valeurs brutes	% Détenion
BRH RICARD	0		10 576	100 %	10 576	100 %
SCI 11-13	7 630	58 %	5 686	58 %	5 990	58 %
SCI Alexandre Ribot	0		0		5 806	99 %
Société Meridionale de Gestion Immo.	2 424	100 %	2 424	100 %	2 424	100 %
Procivis	4 961	9,65 %	3 761	8,07 %	3 761	8,07 %
Caisse de refinancement de l'habitat	469	NS	492	NS	492	NS
CEGERIS	1 530	80 %	1 530	80 %	1 530	80 %
SNC Centre Est	1 480	50 %	1 338	50 %	798	50 %
AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	1 000	100 %	1 000	100 %	1 000	100 %
AGASSUR	0		836	100 %	836	100 %
Banque Francaise de Crédit Coopératif	482	NS	482	NS	482	NS
Crédit Coopératif	86	NS	86	NS	86	NS
Caution Mutuelle du CIF	25	NS	25	NS	25	NS
Maghreb titrisation	45	9,99 %	44	9,99 %	45	9,99 %
GOBTP	31	NS	31	NS	31	NS
Habitat Crédit	2	NS	2	NS	30	NS
Habitat & Territoires Assurances	8	50 %	8	50 %	8	50 %
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	10	NS	10	NS	10	NS
Autres participations	160	NS	185	NS	477	NS
Total	20 343		28 516		34 406	
Dépréciations	- 1 000		- 3 092		- 3 703	
Valeur nette	19 343		25 424		30 703	

La variation du poste participations d'un montant de (6 081) milliers d'euros est essentiellement due à la transmission universelle de patrimoine de la société Didier Ricard (BRH Ricard) dont les titres étaient provisionnés à hauteur de 2 092 milliers d'euros et de la société Agassur dans les comptes sociaux de la société Assurances et Conseils.

Le montant des prêts et avances en compte courant s'élève à 9 245 milliers d'euros au 30 juin 2010 dont 7 630 milliers d'euros au titre des SCI et de 1 615 milliers d'euros au titre des SNC.

Suite à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les parts des SCI, initialement classées en Immobilisations corporelles, ont été reclassées en Participations.

14. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(en milliers d'euros)	Juin 10			Déc. 09	Juin 09
	Montants bruts	Amortissement & Dépréciation	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :					
D'exploitation :					
Droit au bail	7 537	– 193	7 344	7 249	7 547
Autres éléments du fonds commercial (1)	68 300	– 35 191	33 109	25 972	27 083
Logiciel développé en interne					
Logiciels	69 261	– 36 247	33 014	28 245	23 980
Autres	11 136	– 5 320	5 816	11 147	11 971
Total	156 234	– 76 951	79 283	72 613	70 581
Immobilisations corporelles :					
D'exploitation :					
Installations, agencements & assimilé	39 876	– 20 310	19 566	20 271	21 545
Matériel informatique	12 478	– 10 036	2 442	2 804	2 962
Immeubles d'exploitation (2) :					
Agencements, Installations	16 022	– 9 662	6 360	6 708	6 409
Façades	7 229	– 749	6 480	6 456	5 847
Frais d'acquisition	465	– 184	281	297	313
Gros Oeuvres	46 108	– 6 554	39 554	39 867	39 036
Installations techniques	18 586	– 6 693	11 893	12 441	12 230
Terrains	49 138		49 138	49 134	48 690
Autres matériel et mobilier	20 570	– 13 924	6 646	7 367	8 107
En cours	1 024		1 024	1 443	1 035
Immeubles de placement :					
Gros Oeuvres	3 166	– 301	2 865	2 400	1 439
Total	214 662	– 68 413	146 249	149 188	147 613
Total général	370 896	– 145 364	225 532	221 801	218 194

(1) Ce poste reprend exclusivement les écarts d'évaluation calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD pour 42 743 milliers d'euros ainsi que les fonds de commerce des sociétés Assurances et Conseils et BPI pour 25 582 milliers d'euros en valeur nette contre 16 361 au 31 décembre 2009 d'où une variation de 9 221 milliers d'euros due à la transmission universelle de patrimoine de la société Didier Ricard et Agassur à hauteur de 8 118 milliers d'euros (702 milliers d'euros pour Agassur et 7 416 milliers d'euros pour Didier Ricard).

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement actuariel.

(2) Les bâtiments administratifs qui sont uniquement utilisés pour l'exercice des propres activités de l'établissement ont été ventilés par composants au 1er janvier 2005, conformément au règlement CRC 2002-10.

Modes et durées d'amortissement des immobilisations

Immobilisations corporelles :		
Immeubles d'exploitation :		
Terrains	non amortissable	
Façades	40 ans	linéaire

Gros Oeuvres	40 ans	linéaire
Agencements de locaux	10 ans	linéaire
Installations générales techniques	15 ans	linéaire
Installations techniques	15 ans	linéaire
Frais d'acquisition	5 ans	linéaire
Autres immobilisations :		
Agencements de locaux (*)	10 ans	linéaire
Installations téléphoniques	5 ans	linéaire
Installations générales techniques (*)	15 ans	linéaire
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans	linéaire
Mobilier : meubles anciens	non amortissable	
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Outillage	10 ans	linéaire
Immobilisations incorporelles :		
Progiciels	3 à 8 ans	linéaire
Logiciel développé en interne	3 à 8 ans	linéaire
Droit au bail	non amortissable	

(*) Pour locaux de propriété d'autrui uniquement.

15. – Variations de l'actif immobilisé.

(En milliers d'euros)	Brut décembre 2009	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Augmentation de capital	Périmètre	Autres mouvements	Brut juin 10	Amortissements & dépréciations	Net juin 10
Immobilisations financières (1)	2 876 945	387 674	- 588 563	0	0	517 560	3 193 616	- 2 705	3 190 911
Immobilisations incorporelles	143 970	4 095	- 4	-	-	8 173	156 234	- 76 951	79 283
Immobilisations corporelles	212 684	3 253	- 1 375	-	-	100	214 662	- 68 413	146 249
Total	3 233 599	395 022	- 589 942	0	0	525 833	3 564 512	- 148 069	3 416 443

(1) Le poste immobilisations financières ci-dessus comprend le portefeuille de titres d'investissement ainsi que les participations, les entreprises liées non consolidées et les titres détenus à long terme.

Les autres mouvements d'un montant 517 560 milliers d'euros concernent principalement :

- Le reclassement opéré en 2008 des titres de placement en titres d'investissement à la 3CIF (cf. annexe 2), la dépréciation antérieurement constituée à hauteur de 29 059 milliers d'euros est reprise de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres : l'impact positif sur le résultat au 30 juin 2010 est de 1 916 milliers d'euros ;
- Le reclassement opéré au cours du 1er semestre 2010 des titres de placement en titres d'investissement à la 3CIF (cf. annexe 2) pour un montant de 525 millions d'euros provisionné à hauteur de 1 723 milliers d'euros : l'impact positif sur le résultat au 30 juin 2010 est non significatif (18 milliers d'euros) ;
- Le reclassement des appels de fonds des SCI en immobilisations financières à hauteur de (1 944) milliers d'euros ;
- La transmission universelle du patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur dans les comptes de la société Assurances et Conseils pour une valeur brute de titres de respectivement 10 576 milliers d'euros et 836 milliers d'euros et une dépréciation sur les titres Didier Ricard à hauteur de 2 092 milliers d'euros.

16. – Comptes de régularisation et actifs divers.

A. Autres actifs :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Comptes de règlement sur opérations sur titres			
Instruments conditionnels achetés	97 165	97 490	98 222
Stocks et emplois divers	6 989	7 324	6 642
Débiteurs divers	544 017	526 258	441 444
Gages et espèces versés (1)	1 724 000	1 059 634	1 032 769

Créances douteuses	464	608	352
Impôt différé	22 353	20 513	24 336
Total	2 394 988	1 711 827	1 603 765

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Comptes d'encaissement	46 250	45 917	31 861
Comptes d'ajustement de devises (1)	56 778	0	39
Comptes d'écarts	237 148	29 629	25 194
Pertes sur contrats de couverture	27 541	30 980	35 543
Charges à répartir	113 125	184 191	158 362
Charges payées d'avance	14 926	9 883	16 661
Produits à recevoir	593 863	503 502	518 754
Autres comptes de régularisation	2 142	2 286	801
Total	1 091 773	806 388	787 215

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

17. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Banques centrales, CCP			
Dettes à vue	109 207	121 133	174 519
Comptes ordinaires	106 689	119 900	140 547
Emprunts au jour le jour	2 518	1 233	33 972
Titres donnés en pension livrée			
Dettes à terme	3 130 898	3 216 885	3 794 668
Emprunts à terme (1)	3 130 898	3 216 885	3 794 668
Titres donnés en pension livrée			
Total	3 240 105	3 338 018	3 969 187
Dont dettes rattachées	20 807	14 375	15 119

(1) Il s'agit principalement de la 3CIF à hauteur de 2 001 763 milliers d'euros (2 017 303 milliers d'euros au 31 décembre 2009), dont 1 700 000 milliers d'euros envers la Banque Centrale Européenne.

18. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	6 829 305	6 846 985	6 618 718
Emprunts obligataires (1)	24 527 201	25 613 417	23 949 977
Autres dettes représentées par un titre (2)	1 630 782	1 295 667	253 375
Total	32 987 288	33 756 069	30 822 070
Dont dettes rattachées	529 544	418 031	452 505

(1) Ce poste comprend notamment 752 197 milliers d'euros chez la 3CIF au titre des émissions de titres avec la garantie de l'Etat et intégralement financées par la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la Société de Financement de l'Economie Française (cf. annexe 2). Cet emprunt est garanti par un nantissement de prêts correspondant à 134 % de la valeur de celui-ci soit un montant de 1 094 millions d'euros,

(2) Ce poste comprend exclusivement des obligations sécurisées nominatives émises par CIF Euromortgage.

19. – Comptes de régularisation.

A. Autres passifs :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Instruments conditionnels vendus	391	537	550
Créditeurs divers	149 347	139 091	139 873
Gages espèces reçus (1)	1 103 186	545 896	426 756
Autres passifs divers	-	-	-
Dettes rattachées	8 763	10 634	15 254
Impôts différés	11 297	14 892	16 232
Total	1 272 984	711 050	598 665

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles 3CIF ou CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Comptes d'encaissement	3 298	1 693	2 614
Comptes d'ajustement de devises (1)	36 565	53 683	63 687
Comptes d'écarts	0	0	0
Gains sur contrats de couverture	155 865	175 764	167 461
Subvention 0 %	738 045	725 304	690 564
Autres produits constatés d'avance	74 401	68 192	60 455
Charges à payer	483 314	457 909	494 875
Autres comptes de régularisation	2 588	2 654	2 524
Total	1 494 075	1 485 199	1 482 180

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

20. – Variations ayant affecté les postes de dépréciations et de provisions au cours de l'exercice.

Les variations de l'exercice sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	Déc. 09	Dotations	Reprises	Autres mouvements (3)	Juin 10
Actif	- 251 713	- 101 313	43 203	705	- 309 119
Effets publics et assimilés	- 4 791		3 086		- 1 705
Etablissements de crédit (1)	- 11 919				- 11 919
Clientèle	- 222 152	- 101 205	38 860	- 1 435	- 285 932
Titres à revenu fixe ou variable	- 2 369		959	1	- 1 409
Titres de participation	- 3 092			2 093	- 1 000
Immobilisations incorporelles et corporelles	- 6 216	- 27	201		- 6 042
Actions propres					
Autres actifs	- 1 174	- 81	97	46	- 1 112
Passif	51 771	6 932	- 17 862	- 1 354	39 487
Coût du risque	35 650	4 930	- 13 214	- 1 436	25 930
Ecarts d'évaluation (2)	3 969		- 338		3 631
Retraite	3 539	581	- 770	39	3 389
Charges générales d'exploitation	1 164	21	- 102	98	1 181

Impôt	3			- 0	3
Restructuration	4 077	230	- 2 187	0	2 120
Autres provisions	3 369	1 170	- 1 251	- 55	3 233

(1) Ce poste concerne la dépréciation sur les créances Lehman Brothers dotée en 2008.

(2) A ce poste figurent les écarts d'évaluation négatifs calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD.

(3) Les autres mouvements concernent principalement :

— Les reclassements de nature de provisions entre les provisions pour risques et charges et les dépréciations à l'actif du bilan pour 1 435 milliers d'euros ;

— La transmission universelle de patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur dans les comptes de la société Assurances et Conseils à hauteur de + 82 milliers d'euros dans les provisions pour risques et charges et à hauteur de + 2 092 milliers d'euros concernant la dépréciation des titres Didier Ricard.

21. – Structure des opérations de financement : ventilation selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 m <= 1 an	> 1 an <=5 ans	> 5 ans	Banque centrale, CCP, créances/ dettes rattachée, créances douteuses & dépréciation	Total
Postes de l'actif :						
Opérations interbancaires et assimilées	1 828 257	375	14 399	6 083	70 305	1 919 420
Opérations avec la clientèle	1 222 726	1 324 029	6 875 996	22 109 996	1 041 531	32 574 278
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 148	399 340	794 050	1 639 637	9 320	2 918 494
(1) Total	3 127 131	1 723 744	7 684 445	23 755 716	1 121 156	37 412 192
Postes du passif :						
Opérations interbancaires et assimilées	1 161 461	1 027 869	539 250	490 719	20 806	3 240 105
Opérations avec la clientèle	191 304	74 822	55 178	9 343	9 878	340 525
Emprunts obligataires & dettes subordonnée	1 618 799	1 940 705	12 458 227	8 068 989	440 480	24 527 200
Autres dettes constituées par des titres	870 548	1 710 165	3 937 611	1 852 701	89 063	8 460 088
Total	3 842 112	4 753 561	16 990 266	10 421 752	560 227	36 567 918
Instruments financiers à terme :						
Opérations de gré à gré	19 978 676	12 600 562	25 313 572	24 717 092		82 609 901
Marchés organisés						
Total	19 978 676	12 600 562	25 313 572	24 717 092		82 609 901

(1) Hors effets publics et titres à revenus variables (cf. annexe 12).

22. – Variation des capitaux propres hors F.R.B.G. et des intérêts minoritaires au cours de l'exercice.

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'autocontrôle	Prime d'émission	Réserves consolidées et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres hors FRBG	Intérêts minoritaires
Solde au 31 décembre 2007	1 310 057			261 896	45 688	1 617 641	788 182
Résultat de l'exercice					37 118	37 118	24 405
Affectation du résultat				45 688	- 45 688		
Dividende				- 33 525		- 33 525	- 19 462
Apports à CIFD							
Variation de périmètre & changement de méthodes							
Autres mouvements							- 6
Solde au 31 décembre 2008	1 310 057			274 059	37 118	1 621 234	793 119
Résultat de l'exercice					24 863	24 863	17 790
Affectation du résultat				37 118	- 37 118		

Dividende				- 19 771		- 19 771	- 12 980
Apports à CIFD							
Variation de périmètre & changement de méthodes							
Autres mouvements				- 1		- 1	28
Solde au 31 décembre 2009	1 310 057			291 405	24 863	1 626 325	797 957
Résultat de l'exercice					25 991	25 991	11 183
Affectation du résultat				24 863	- 24 863		
Dividende				- 30 086		- 30 086	- 22 809
Apports à CIFD							
Variation de périmètre & changement de méthodes				- 11 024		- 11 024	- 8 434
Autres mouvements				- 4		- 4	3
Solde au 30 juin 2010	1 310 057			275 154	25 991	1 611 202	777 900
Changement de méthodes de l'étalement au TIE :							
Impact en valeur brute				- 16 760		- 16 760	- 12 863
Impact de l'impôt différé				5 736		5 736	4 429
Impact en valeur nette				- 11 024		- 11 024	- 8 434

23. – Hors-bilan.

A. Engagements de financement :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Engagement reçus	829 954	292 750	1 295 283
D'établissement de crédit	791 743	287 330	1 288 507
De la clientèle (1)	38 211	5 420	6 776
Dont : prêt à taux zéro	8 711	5 420	6 776
Engagement donnés	2 013 346	1 570 184	1 838 645
En faveur d'établissement de crédit	652	970	
En faveur de la clientèle	2 012 694	1 569 214	1 838 645

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

B. Engagements de garantie :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Engagement reçus	1 125 062	523 177	253 877
D'établissement de crédit (2)	615 765	15 822	23 865
De la clientèle (1)	509 297	507 355	230 012
Engagement donnés	1 230 021	1 306 469	295 682
En faveur d'établissement de crédit	696 207	811 819	153 200
En faveur de la clientèle	533 814	494 650	142 482

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

(2) Garantie de 600 000 milliers d'euros donnée par BNP Paribas à CIF Euromortgage dans le cadre d'un prêt octroyé à 3CIF.

C. Autres engagements (1) :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Autres engagement reçus	83 548	85 048	73 166
Autres engagement donnés	775	774	1 165

Par ailleurs, le groupe CIFD a nanti pour 1 094 millions d'euros des prêts dans le cadre de la garantie apportée à la SFEF.

(1) Poste non repris au niveau du hors bilan publiable, conformément à la réglementation bancaire.

D. Autres opérations sur instruments financiers dérivés :

(En milliers d'euros)	Valeurs nominales des contrats				
	Juin 10				Déc. 09
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs et autres opérations	79 340	53 167	0	132 507	929 126
Swaps de taux	53 372 238	21 430 859	0	74 803 097	80 590 921
Autres opérations	0	0	0		0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond et autres	718 648	4 703 787	0	5 422 435	5 851 539
Options de vente	0	0	0	0	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	395 367	1 856 496	0	2 251 863	2 054 281
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations		0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	54 565 593	28 044 309	0	82 609 902	89 425 866

Les opérations sur instruments dérivés initiées par le groupe sont constituées d'opérations de gré à gré, de couverture de position de taux d'intérêt ou de change.

(En milliers d'euros)	Juste valeur des contrats				
	Juin 10				Déc. 09
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs	- 7 963	- 114	0	- 8 077	- 6 615
Swaps de taux	- 1 474 737	941 809	0	- 532 928	- 396 410
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	- 0	0
Contrats de taux plancher/plafond	- 9 631	230 867	0	14 236	21 237
Options de vente	0	0	0	0	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	- 48 470	217 644	0	169 174	477
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0

Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	- 1 540 801	1 183 206	0	- 357 595	- 381 311

24. – Effectif moyen.

	Effectif moyen salarié juin 10	Effectif moyen salarié déc. 09	Effectif moyen salarié juin 09
Direction et cadres	858	800	1 010
Agents de maîtrise et assimilés cadre	252	262	310
Collaborateurs	1 346	1 449	1 366
Total des effectifs	2 456	2 511	2 686

Il s'agit des effectifs employés.

25. – Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Intérêts & produits assimilés sur :			
Etablissements de crédit	311 896	885 938	460 111
La clientèle	695 823	1 517 511	863 391
Obligations & autres titres à revenu fixe	354 402	544 567	204 154
Autres intérêts & produits assimilés	113	328	57
Reprise des écarts d'évaluation négatifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	338	731	366
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions	- 493	- 7 927	- 3 339
Total	1 362 079	2 941 148	1 524 740

26. – Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Intérêts & charges assimilées sur :			
Etablissements de crédit	- 555 225	- 1 381 894	- 768 967
La clientèle	- 1 811	- 3 562	- 1 936
Obligations & autres titres à revenu fixe	- 595 862	- 1 137 912	- 552 203
Dettes subordonnées	- 15	61	11
Autres intérêts & charges assimilées	0	0	0
Reprise des écarts d'évaluation positifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	- 982	- 2 221	- 1 111
Charges à étaler	- 6 453	- 7 774	- 2 561
Total	- 1 160 348	- 2 533 302	- 1 326 767

27. – Commissions.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Produits sur :			
Etablissements de crédit	11	24	1 092
La clientèle	1 364	22 158	10 614

Opérations sur titres			
Opérations de change			
Instruments financiers à terme			
Prestations de services financiers	603	1 604	1 035
Autres commissions (1)	45 443	83 653	44 550
Total	47 421	107 439	57 291
Charges sur :			
Etablissements de crédit	- 926	- 2 217	- 1 117
La clientèle	- 27	- 117	- 11
Opérations sur titres	- 73	- 65	- 20
Opérations de change			
Instruments financiers à terme	- 10	- 25	- 13
Prestations de services financiers	- 1 726	- 3 687	- 1 485
Prescripteurs & apporteurs d'affaires (nettes de transferts) (2)	- 657	- 27 661	- 13 092
Autres commissions	- 1 253	- 2 655	- 1 169
Total	- 4 672	- 36 427	- 16 907

(1) Ce poste comprend 27 613 milliers d'euros de commissions perçues au titre de contrat d'assurance DIT contre 29 448 milliers d'euros au 30 juin 2009.

Les prestations de services d'Assurances et Conseils s'élèvent à 10 786 milliers d'euros contre 8 796 milliers d'euros au 30 juin 2009 (variation du fait de la transmission universelle de patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur).

(2) La variation de (12 435) milliers d'euros des commissions prescripteurs et apporteurs d'affaires est due au changement de méthode de l'étalement au TIE.

28. – Gains ou pertes sur portefeuille de placement.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Portefeuille de placement	10 649	2 106	- 7 018
Frais d'acquisition		- 30	- 17
Plus ou moins-values de cession	6 623	2 930	1 622
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de dépréciations	4 026	- 794	- 8 623
Titres de l'activité de portefeuille			
Total	10 649	2 106	- 7 018

29. – Autres produits d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Transferts de charges	0	0	0
Opérations bancaires faites en commun	- 5	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire (1)	746	4 962	3 802
Autres produits	648	1 862	969
Total	1 389	6 823	4 771

(1) La variation de (3 056) milliers d'euros par rapport au 30 juin 2009 concerne principalement des intérêts moratoires sur des dégrèvements de provisions SACI à hauteur de 570 milliers d'euros, de prêts titrisés déclassés suite à des contentieux à hauteur de 1 469 milliers d'euros constatés au titre du 1er semestre 2009.

30. – Autres charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Amortissement des charges à étaler	- 0	0	0
Opérations bancaires faites en commun	0	- 25	0

Autres charges d'exploitation bancaire (1)	- 3 295	- 6 286	- 3 840
Autres charges	- 119	- 368	- 212
Total	- 3 414	- 6 679	- 4 052

(1) Dont 2 435 milliers d'euros de moins-value sur la titrisation de prêts à échéances reportées.

31. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Frais de personnel (*)	- 86 774	- 180 935	- 93 887
Salaires et traitements	- 54 519	- 110 323	- 55 335
Intéressement et participation des salariés	- 2 614	- 6 130	- 3 589
Charges sociales	- 25 692	- 49 740	- 27 589
Produits divers d'étalement au TIE	2 874	0	
Autres charges assimilées	- 6 823	- 14 742	- 7 374
(*) Dont charges de retraite	- 5 078	- 10 937	- 5 481
Frais administratifs	- 57 153	- 113 540	- 58 519
Impôts et taxes	- 8 383	- 13 048	- 8 648
Services extérieurs	- 48 789	- 100 533	- 49 892
Autres charges assimilées	19	41	21
Amortissement des charges à étaler (net des transferts)	1 444	5 720	1 781
Charges refacturées	2 200	4 899	3 540
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions pour risques (1)	2 271	- 860	1 107
Total	- 138 012	- 284 716	- 145 978

(1) Ce poste enregistre principalement pour (658) milliers d'euros de provision de charges de restructuration et de litige sur le personnel consécutives aux rapprochements de filiales opérationnelles, et de + 936 milliers d'euros de reprises de provision sur frais administratifs.

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe CIFD comptabilisés dans le résultat du 1er semestre 2010 est donnée ci-dessous :

Prestations/Cabinets	Total		
	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Certif, examen des comptes	1 108	1 921	857
PwC	430	834	307
Mazars	436	755	355
Autres	242	332	195
Missions Accessoires	57	15	0
PwC	49	5	0
Mazars	0	5	0
Autres	8	5	0
Sous-total	1 165	1 936	857
Juridique, fiscal, social	218	74	30
PwC	0	37	0
Mazars	0	37	0
Autres	218	0	30
Autres	59	54	162
PwC	0	18	0
Mazars	0	26	0
Autres	59	10	162
Sous-total	277	128	192

Total général	1 442	2 064	1 049
PwC	479	894	307
Mazars	436	823	355
Autres	527	347	387

32. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Lié aux opérations sur :			
Les établissements de crédit	– 18	– 43	– 15
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations			
Pertes sur créances irrécouvrables	– 18	– 43	– 15
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
La clientèle	– 52 519	– 112 291	– 45 818
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	– 53 562	– 111 086	– 47 589
Pertes sur créances irrécouvrables	– 2 018	– 4 750	– 1 224
Récupérations sur créances amorties	664	1 082	571
Coût net du FGAS (1)	2 397	2 463	2 424
Les portefeuilles-titres & autres opérations diverses	40	– 112	– 226
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	40	– 112	– 226
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
Récupérations sur créances amorties			
Total	– 52 497	– 112 446	– 46 059

(1) Dont un reversement exceptionnel dans le cadre de la liquidation du FGAS pour 2 538 milliers d'euros.

La variation du coût du risque de (6 438) milliers d'euros par rapport au 30 juin 2009 est due principalement à l'augmentation des dépréciations sur les créances à la clientèle à hauteur de 5 973 milliers d'euros.

33. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Sur immobilisations financières	43	197	– 401
Plus ou moins-values de cession	24	– 10	2
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	19	207	– 403
Sur immobilisations incorporelles		– 267	26
Sur immobilisations corporelles	– 140	669	610
Plus ou moins value de consolidation			
Total	– 97	599	235

34. – Résultat exceptionnel.

Les postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Charges exceptionnelles	– 2	0	0
Produits exceptionnels	0	1	2
Total	– 2	1	2

35. – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt s'élève, au 30 juin 2010, à 15 555 milliers d'euros. Elle est constituée d'une charge d'impôt courant de 10 825 milliers d'euros et d'une charge relative aux impôts différés de 4 730 milliers d'euros.

Au bilan, l'impôt différé est enregistré pour une valeur active de 22 353 milliers d'euros (contre 20 513 au 31 décembre 2009) et passive de 11 296 milliers d'euros (contre 14 892 au 31 décembre 2009).

Répartition groupe / hors groupe dans la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	Juin 10	Déc. 09	Juin 09
Part du groupe	12 301	15 219	5 804
Part des minoritaires	3 254	8 634	6 036
Total	15 555	23 853	11 840

Preuve de l'impôt :

(En milliers d'euros)	Juin 10	En %	Déc. 09	En %
Résultat de l'ensemble consolidé	37 174		42 654	
Charge d'impôt du groupe	– 15 555	– 29,50 %	– 23 853	– 35,87 %
Résultat avant impôt	52 729		66 506	
Taux d'impôt de la société mère	34,43 %		34,43 %	
Impôt théorique	– 18 156		– 22 900	
Taux d'impôt effectif	29,50 %		35,87 %	
Ecart	2 601		– 952	
Impôt de distribution		0,00 %	0	0,00 %
Effet des charges non déductibles et des produits non imposables	– 1 061	– 2,01 %	1 960	2,95 %
Effet des abattements CSB sur le calcul de l'impôt	176	0,33 %	302	0,45 %
Effet des différences de taux d'imposition et du report variable	– 110	– 0,21 %	– 32	– 0,05 %
Crédit d'impôt sur le mécénat	49	0,09 %	30	0,04 %
Crédit d'impôt sur PTZ		0,00 %		0,00 %
Limitation des Impôts différés et impôts différés non activés sur déficit	922	1,75 %	– 1 334	– 2,01 %
Dégrèvement d'impôt et déficit fiscal imputé (1)	3 454	6,55 %	17	0,03 %
Divers & régularisation sur N-1	– 829	– 1,57 %	– 1 895	– 2,85 %
Total	2 601		– 952	

(1) Concerne + 3 454 milliers d'euros de remboursement de l'administration fiscale suite à une demande de dégrèvement par CIF Nord sur des dépréciations figurant dans l'actif net apporté par les SACICAP lors de la structuration du groupe. Hors élément exceptionnel, le taux d'impôt effectif du groupe ressort à 36,05 %.

B. — Rapport de gestion du conseil d'administration.

Environnement et faits marquants.

L'environnement économique. — Si l'économie a renoué avec la croissance depuis le 2^e trimestre 2009, le dynamisme de la reprise au premier semestre 2010 est modéré.

A l'instar de 2009 où elle a atteint 0,1 %, l'inflation est restée contenue au premier semestre 2010. Elle pourrait ne pas dépasser 1,4 % en zone Euro 1 sur l'année. Elle atteint 1,5 % en glissement annuel en France à fin juin 2010 selon l'INSEE avec une perspective de 1,6 % sur l'année (1). L'inflation sous-jacente demeure donc inférieure au seuil de 2 % scruté par la Banque Centrale Européenne.

Dans cette perspective, c'est la résorption des déficits publics en Europe qui suscite les interrogations les plus vives. En particulier, le plan présenté par le gouvernement français semble insuffisant pour revenir fin 2013 au seuil de 3 % de déficit du budget mesuré en part du PIB. Sans évoquer le financement des retraites, une baisse significative des dépenses publiques, sinon une hausse des prélèvements apparaissent donc inévitables.

C'est pourquoi, de nombreux économistes envisagent un scénario inspiré de la décennie 1990 pour le Japon, associant une faible croissance à une période de déflation plus ou moins marquée. Dans le même temps, ils sont assez peu enclins à envisager un scénario de sortie de crise en W (2).

En effet, tandis que les économies avancées traditionnelles peinent à retrouver un rythme d'activité conséquent, les pays émergents et notamment la Chine, l'Inde et le Brésil continuent d'afficher des croissances significatives (10,5 % pour la Chine, 9,4 % pour l'Inde selon le Fonds Monétaire International (3)).

Dans ce contexte, pour 2010, le consensus des économistes s'oriente actuellement vers une croissance comprise entre 0,9 % et 1,2 % en zone Euro (4). Pour la France, l'Office de Coordination et de Développement Economique et le FMI apparaissent raisonnablement optimistes avec respectivement des prévisions pour le PIB de 1,7 % et de 1,4 % (respectivement 0,9 % et 1,0 % pour la Zone euro dans son ensemble). L'INSEE anticipe également 1,4 % de croissance pour 2010 (1).

A la fin du 1er semestre 2010, il semble qu'une croissance de 1 % soit déjà acquise si l'on s'en tient au rythme de la croissance observée au cours des derniers trimestres.

Point essentiel pour l'activité du Groupe, l'INSEE anticipe que le taux de chômage en France métropolitaine, aujourd'hui égal à 9,5 % (au sens du Bureau International du Travail), resterait stable d'ici la fin de l'année 2010 (1). L'OCDE anticipe une décroe progressive du taux de chômage français pour atteindre 9,5 % fin 2011 (5).

En dépit d'une inflation limitée, la consommation des ménages n'a pas montré de franche reprise. En effet, les ménages ne bénéficieraient pas d'une croissance significative de leurs revenus et privilégieraient l'épargne. Par conséquent, l'INSEE anticipe une progression de la consommation des ménages de 0,3 % par trimestre en 2010. Parallèlement, l'investissement des ménages, qui inclut les acquisitions de logements, se replierait de 3,2 % après 8,7 % en 2009.

Si les exportations sont susceptibles de rebondir en 2010 avec la dépréciation de l'Euro face au Dollar, elles ne seront pas accompagnées d'une reprise de l'investissement productif mais d'un recul de 2,0 % en 2010 selon l'INSEE (1).

Par conséquent, la croissance serait toujours privée de ses deux moteurs majeurs – investissements productifs et consommation des ménages – et l'environnement économique demeurerait peu propice à un redémarrage significatif des transactions résidentielles.

L'environnement financier. — Durant le premier semestre 2010, l'environnement financier a continué à être marqué par les conséquences de la crise démarrée fin 2007.

En particulier, dans un contexte de doutes sur la vigueur de la reprise en Europe, les taux longs en Euro ont continué à baisser, et notamment les taux de swaps.

En outre, le milieu du semestre a vu le déclenchement de la crise de la dette souveraine, avec comme point de départ des inquiétudes vives sur la capacité de l'Etat grec à continuer à se refinancer. Par contagion, l'inquiétude a rapidement touché de nombreux Etats européens, nécessitant une réponse de niveau européen, et la mise en place de mesures communes.

Enfin, cette crise de la dette souveraine a relancé les questions posées sur la situation des banques européennes, et notamment la situation des banques situées dans les Etats jugés les plus vulnérables. Des réponses positives ont été apportées au début du deuxième semestre, avec la publication des résultats des « stress tests » conduits par les principales banques européennes, tests réalisés de façon coordonnée et contrôlée au niveau européen.

Dans cette situation, les marchés du refinancement ont continué, tout en poursuivant leur retour progressif à une situation plus normale, à alterner des périodes d'ouverture et de fermeture pendant le semestre, en se montrant en permanence sélectifs.

Le marché de l'immobilier. — A la fin du premier semestre 2010, les indicateurs de conjoncture montrent bien la fragilité des signes de reprise sur le marché de l'immobilier dont les résultats demeurent très contrastés sur la période tant sur le plan sectoriel d'activité qu'au niveau géographique.

L'amélioration sensible de nombreux indicateurs commerciaux depuis deux semestres ne permet pas encore de parler de reprise, tant la situation paraît liée aux mesures budgétaires et fiscales en faveur de l'accession à la propriété dont l'évolution et/ou l'abandon sont annoncés.

La fin probable du Pass foncier comme celle du dispositif de déduction des intérêts d'emprunts, l'évolution prévue du Nouveau Prêt à Taux Zéro (NPTZ) et la refonte de l'avantage fiscal « Scellier » incitent donc à une extrême prudence sur l'évolution de la production de logements neufs, même si le niveau historiquement bas des taux d'intérêts constitue toujours un facteur favorable.

— Le logement neuf : Pour le secteur groupé, les autorisations de construire publiées (6) s'élèvent à 424 000 logements, sur les douze derniers mois, sous l'effet du fort recul en collectif de 7,8 % tandis que l'individuel fait preuve de dynamisme avec une progression de 6,8 %. Ce niveau est identique aux 12 derniers mois précédents avec une hausse de 0.1 %.

Si la progression des autorisations du 2e trimestre 2010 de 21,3 % (+ 11,1 % au 1er trimestre) par rapport à l'an dernier, tant en collectif qu'en individuel, est un signal positif pour l'avenir, force est de constater que les mises en chantier n'arrivent pas à se concrétiser (7) (– 0.3 % sur le 2e trimestre 2010 par rapport à l'an passé).

Sur le plan commercial, les ventes du 1er trimestre 2010 se sont élevées à près de 26 700 logements en progression de 5,3 % par rapport à l'an passé (+ 15,5 % en individuel et + 3,9 % en collectif).

En année glissante, les ventes ont progressé de 38,3 % pour atteindre 108 000 logements. Dans le même temps, 88 300 logements neufs ont été mis sur le marché (+ 10,6 %). Dans ce contexte, l'encours de logements neufs proposé à la vente a continué de se contracter (67 500 logements fin mars 2010) portant ainsi le délai moyen d'écoulement à 7,5 mois en collectif (14 mois un an plus tôt) et à 8,5 mois en individuel (16 mois un an plus tôt).

Le secteur diffus enregistre une croissance soutenue du nombre de ventes brutes en ce début d'année par rapport à l'année précédente, de 32 % au premier trimestre et de 22 % au deuxième.

Globalement sur les 12 derniers mois, les ventes progressent ainsi de 27 % pour atteindre 192 000 maisons individuelles par rapport aux 12 derniers mois précédents selon l'indicateur Markemétron diffusé par Caron Marketing. Toutes les régions enregistrent des progressions comprises entre 22 % et 39 %.

Cette croissance marque toutefois une forte décélération sur le mois de juin généralement en hausse tant par rapport au mois précédent (0 %), que par rapport au mois de juin de l'an dernier qui enregistrait une progression de 9 %.

— Le logement ancien : D'après les chiffres publiés par les notaires de France, le marché immobilier résidentiel ancien a repris des couleurs au cours des 6 derniers mois même si les volumes ne correspondent pas aux pics des années les plus glorieuses. La faiblesse de l'offre a entraîné une nouvelle montée des prix des logements anciens et cette hausse devrait se poursuivre en 2010 mais deux fois moins rapidement en province qu'à Paris.

Favorisé par le niveau historiquement bas des taux des crédits et par la demande, les notaires envisagent un volume annuel de transactions pouvant avoisiner les 700 000 ventes en 2010 à l'instar du volume de 2008.

Le marché du crédit immobilier. — En 2009, selon les données Banque de France (8), le recul des mises en force a particulièrement affecté les prêts épargne-logement (– 20,6 %), tandis que les NPTZ et les prêts à l'accession sociale (PAS) respectivement en augmentation de 15,5 % et de 37,7 % bénéficiaient des mesures d'aide mises en place. Le repli constaté sur 2009 a été globalement favorable aux établissements spécialisés pour lesquels la part des crédits mis en force sur l'exercice représente 15,5 %.

Au premier trimestre 2010, la progression concerne avant tout les prêts libres en augmentation de 84,3 % et les NPTZ en progression de 93 %. Ce niveau d'activité élevé s'explique par l'action prolongée de deux facteurs favorables au crédit immobilier : la baisse des taux qui atteint près de 180 points depuis novembre 2008 (9) soit un gain de pouvoir d'acquisition immobilière de 15 %, ainsi que, dans une moindre mesure, l'assouplissement des conditions d'octroi des prêts par les réseaux bancaires.

Les prix dans le secteur du logement ancien sont de nouveau en augmentation de 1,3 % sur 12 mois au premier trimestre 2010 (10). Cette situation traduit vraisemblablement un décalage entre l'offre et la demande, les observateurs soulignant le manque de biens à vendre dans ce secteur.

Indépendamment des évolutions saisonnières, le niveau des intentions d'acquisition observé en mai 2010 qui s'établit à 2,5 % à 6 mois, témoigne du maintien relatif de la situation connue depuis le début du deuxième semestre 2009. Les acquisitions récentes de biens immobiliers indiquent que les ventes sur le quatrième trimestre 2009 et le premier trimestre 2010 ont été plus élevées qu'à l'accoutumée et proches du niveau de début 2008.

Conséquence de ces différents éléments, le niveau d'activité sur le marché des transactions résidentielles devrait rester stable, la fin annoncée des aides accrues dans le secteur du logement neuf et la possible réforme des aides à l'accession constituant un frein à la relance de l'activité.

S'agissant du marché des crédits immobiliers caractérisé par des taux qui devraient rester exceptionnellement bas jusqu'au premier trimestre 2011, le recours au crédit immobilier est proche de son niveau maximum (89 %). Cette conjoncture de taux qui induit une baisse du taux d'apport pourrait favorablement compenser la modération des transactions résidentielles.

Cette situation conduirait à une progression modérée des crédits mis en force de 2009 à 2010, soit une hausse maximale de 5 % aux alentours de 110 milliards d'euros. Plus précisément, l'évolution des prix des transactions serait de 0 à 2 % tandis que l'apport diminuerait de 1 à 2 %.

L'OPCI (11) envisage une progression plus importante avec des mises en force qui atteindraient 115 à 120 milliards d'euros sur la base des prévisions d'offres acceptées de cet observatoire.

I. — Comptes sociaux.

Activité de la société Crédit Immobilier de France Développement au cours du premier semestre 2010.

Au cours du 1er semestre 2010, la société en sa qualité de société financière du Groupe Crédit Immobilier de France, a poursuivi ses missions d'organisation, de contrôle, d'animation et de développement du Groupe, d'une part, et a exercé les prérogatives d'organe central, conférées par la loi, d'autre part.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises.

Depuis le début de l'exercice, votre conseil a examiné les plans d'affaires 2010-2012 de chaque filiale financière et le plan d'affaires consolidé et a autorisé la mise en place d'une plateforme de gestion administrative du contentieux à Grenoble.

Les lettres de suite à contrôle des sociétés CIF Nord, CEGERIS et CIF Rhône Alpes Auvergne (CIFRAA) ont fait l'objet d'une communication spécifique au conseil.

Le conseil a constaté dans sa séance du 20 janvier 2010 la démission de Madame Catherine Perenet de son mandat d'administrateur et a décidé de laisser temporairement le poste vacant.

Les agréments de Monsieur Jacky Lecointe, en qualité de Président directeur général et de Monsieur Gustave Wattine, en qualité de directeur général délégué de CIF Nord ont été renouvelés.

Une réflexion approfondie a été menée par le conseil sur le statut des directeurs généraux des établissements de crédit du réseau qui s'est conclue par une série de premières décisions prises le 28 avril 2010 relatives au fonctionnement des comités de rémunération, à l'interdiction du cumul entre contrat de travail et mandat social et à la suppression de la pratique de suspension du contrat de travail pendant la durée du mandat social et enfin par l'adoption de règles visant à harmoniser les rémunérations globales des directeurs généraux. De nouvelles décisions doivent être prises sur les éventuelles indemnités perçues en cas de révocation et sur les indemnités de fin de carrière.

Dans le cadre du suivi des filiales, la politique commerciale de la SOFIAP et le projet de rapprochement de la Financière Régionale de Crédit Immobilier de Bretagne (FRCIB) et de CIF Bretagne Atlantique ont fait l'objet de décisions spécifiques par le conseil.

La situation de liquidité du Groupe et le coût du refinancement ont fait l'objet d'une présentation systématique à chaque conseil. Le conseil a, conformément aux dispositions du livre IV du Règlement Intérieur, procédé au renouvellement des limites ALM Groupe et a décidé, compte tenu du niveau du résultat courant avant impôt prévisionnel pour 2010 et de l'évolution du niveau des fonds propres du Groupe, de porter la limite de sensibilité du bilan de 230 à 240 millions d'€ et la limite de sensibilité du résultat de 24 à 25 millions d'€.

Dans sa séance du 27 mai 2010, le conseil a décidé d'autoriser la poursuite de la convention cadre conclue entre CIFI et la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3 CIF), relative aux ressources à fournir, le cas échéant, à CIFI afin de lui permettre en fonction des demandes des agences de

notation, d'apporter les ressources complémentaires à CIF Euromortgage, lors de chaque émission benchmark d'obligations foncières. Le montant annuel maximum autorisé est de 1 milliard d'€, moyennant une rémunération comprise entre Euribor 3 mois et Euribor 3 mois + 75 points de base. Le conseil a en outre autorisé la mise en place de prêts spécifiques par CIFD au profit de CIF Euromortgage dans les limites suivantes : montant annuel maximum de 1 milliard d'€, durée maximale de 50 ans avec possibilité de consentir des prêts subordonnés à durée indéterminée, taux d'intérêts compris entre Euribor 3 mois et Euribor + 75 points de base.

Affectation du résultat 2009.

Le bénéfice net de l'exercice 2009 de 32 096 892 € a été affecté par l'assemblée générale du 27 mai 2010 comme suit :

Réserve légale	1 604 844,60 €
Dividendes	30 086 611,80 €
Autres réserves	405 436,08 €

Le montant affecté en autres réserves au titre des exercices précédents est de 40 574 049,65 €.

Le dividende net par action ressort à 0,35 €.

La même assemblée générale a décidé d'allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, la somme globale de dix mille cinquante quatre euros (10 054 €) au titre de l'exercice 2010.

Résultat du premier semestre 2010.

La période se termine par un bénéfice de 37 151 156 euros qui provient essentiellement des dividendes versés par les filiales.

II. — Comptes consolidés.

A. Activité.

Le Groupe et la concurrence. — Selon l'OPCI, la production des crédits immobiliers sur le premier semestre 2010 (73 072 milliards d'euros) a connu une progression de 54,3 % en montant comparativement à la même période de 2009 qui supportait encore pleinement le contrecoup de la crise.

Dans un environnement concurrentiel vif, le Groupe Crédit Immobilier de France a vu sa production se stabiliser. Sur les 6 premiers mois de 2010, elle atteint 2,246 milliards d'€, soit un recul de 0,9 % ; cette production correspond à une part de marché projetée comprise entre 3,5 et 3,9 %, en rebond comparativement au dernier trimestre 2009 (3,13 %). Cette évolution marque une amélioration comparativement à 2009.

En regard du marché, notre dynamique moins favorable est à mettre en perspective avec la modification sensible de nos conditions de refinancement sur les marchés, le respect de conditions d'octroi plus contraignantes et la priorité donnée à l'amélioration des marges et de la quotité de financement.

La production du Groupe. — Au premier semestre 2010, la production de crédits immobiliers en offres acceptées s'est élevée à 2,246 milliards d'€.

Sur la base des chiffres d'activité détaillés disponibles pour les six premiers mois de l'exercice 2010, cette évolution s'explique prioritairement par une augmentation très modérée du nombre de clients financés comparativement à fin juin 2009 égale à 0,2 % tandis que le montant moyen des dossiers financés établi à 135,9 K€ diminue de 1,1 %.

Le nombre de nouveaux prêts s'élève à 26 619 sur les six premiers mois de l'année, soit une hausse de 1,4 % comparativement à fin juin 2009.

Le financement des acquisitions de résidences principales demeure le secteur d'intervention principal du Groupe avec 76,4 % des montants sur la période considérée, en hausse comparativement à fin juin 2009 (71,3 %). Le financement des biens à usage locatif accordé aux investisseurs confirme son repli dans la production nouvelle – en montant – avec 15,1 % de l'activité du Groupe, soit 339,9 millions d'€ à fin juin 2010, contre 19,9 % sur la même période en 2009.

Dans un environnement réglementaire propice, la part de la production de prêts réglementés (prêts conventionnés, PAS, et NPTZ) atteint 23,6 %, c'est-à-dire une progression en montant de 30 % par rapport au chiffre observé à fin juin 2009.

Les secundo-accédants étant toujours plus affectés que les autres cibles du marché, la production de prêts relais est inférieure à 4 % des montants en offres acceptées (3,4 %) soit 76,6 millions d'€ contre 101,3 au 30 juin 2009.

La part des taux révisables (mixtes et variables) continue de progresser pour se fixer à 54,9 % en cumul sur les six premiers mois de l'exercice. Cette évolution est le résultat de la politique de formation et de commercialisation spécifique mise en oeuvre depuis 2009.

La part des montants d'offres acceptées issues du canal de prescription recule à 72,8 % contre 76,0 % pour la période équivalente de 2009.

Comme pour l'exercice 2009, ces évolutions sont à apprécier à la lumière d'une sensible amélioration conjointe de la quotité moyenne de financement à l'octroi (12) qui atteint désormais 91,6 % (cumul à fin juin 2010) contre 93,5 % (cumul à fin juin 2009).

Les actions et objectifs marketing et commerciaux prioritaires. — Les actions du Groupe ont porté sur quatre axes majeurs.

— L'efficacité de la politique de l'offre produits et services :

— La compétitivité tarifaire de la gamme de prêts immobiliers s'est renforcée avec un retour progressif des prêts à taux révisables dans une conjoncture de taux particulièrement favorable aux prêts indexés sur des indices court terme. L'instauration de nouveaux barèmes répercutant la baisse du coût du risque pour les opérations assorties d'un apport élevé, permet ainsi aux filiales financières, dans leur ensemble, de prétendre à la première place en termes de compétitivité tarifaire sur le marché pour le prêt à taux révisable. L'ensemble de ces mesures a entraîné un recul graduel des prêts à taux fixe dans la production. La conception d'une nouvelle offre à taux capé plus compétitive « Premiers Plans » a été menée.

— La compétitivité par la mensualité est optimisée grâce à la multiplicité de solutions de financement (large choix de durées initiales, techniques d'amortissement destinées à réduire à minima la charge de remboursement mensuelle, maîtrise commerciale des plans de financement combinant plusieurs produits) permettant d'améliorer la capacité d'emprunt auprès d'une cible de clientèle plus modeste et/ou plus jeune.

— L'optimisation des atouts de la gamme est notamment recherchée au travers de l'amélioration du taux d'équipement du client dès la demande de prêt et sa fidélisation, via l'élargissement du périmètre de commercialisation du « Prêt Projet » 3 ans fixe au marché des biens neufs ou anciens avec travaux, ce produit comportant désormais l'avantage construction et au travers du maintien de la majoration du NPTZ dans le neuf, accompagné le cas échéant, de la majoration BBC pour les logements à faible consommation énergétique constituant des mesures bénéfiques pour le marché du logement neuf.

— L'harmonisation de la gamme nationale continue de s'opérer dans le système cible tant sur la partie Back office que Front office via les travaux menés sur le Modèle de Paramétrage Unique (MPU).

— L'optimisation des offres connexes : des travaux sont en cours avec CNP Assurance pour améliorer le processus d'entrée en relation. L'offre connexe s'est aussi trouvée enrichie par la commercialisation du contrat d'assurance-vie avec AXA via Assurances & Conseils.

— Le déploiement d'une formation destinée à favoriser l'appropriation de l'offre et l'homogénéisation des méthodes de vente des prêts à taux révisables afin d'améliorer la productivité des équipes commerciales.

— L'optimisation de l'organisation commerciale : Le modèle de filiale financière opérationnelle, en sa partie commerciale, a été écrit en concertation avec les filiales financières à partir des travaux menés précédemment et enrichis des expériences menées. Le modèle fixe l'organisation commerciale optimale, les ratios de productivité et sera déployé progressivement dans les différentes structures à partir du deuxième semestre. Il intègre les aspects liés à l'outil informatique du Front office.

— La mise en place, le développement et le pilotage des synergies dans tous les métiers du Groupe : Les tableaux de bord des synergies entre les différentes entités sont maintenant produits semestriellement et communiqués. Les résultats laissent apparaître des marges de progression significatives et des plans d'actions plus soutenus devraient être mis en place sur le deuxième semestre afin d'améliorer les taux de pénétration.

— Le renforcement d'une approche multi-canal :

— Le « 3251 », numéro court destiné aux prospects, continue sa montée en charge. A titre illustratif, en juin 2010, le site a enregistré près de 5 800 appels qui ont généré 1 124 transferts de prospects vers les sociétés financières.

— Le nouveau site Internet des activités crédit a été ouvert le 21 juin 2010. Son lancement vise à générer des flux supplémentaires de prospects pré-qualifiés vers les filiales, à permettre aux clients de gérer en partie leurs prêts à distance et à optimiser les coûts de communication et d'actions via Internet. Avec près de 1 000 prospects inscrits du 21 au 30 juin 2010, il contribue d'ores et déjà significativement à l'effort commercial du Groupe.

La possibilité offerte aux clients de demander en ligne plusieurs actes de gestion améliore la satisfaction client et les processus de traitement des actes de gestion des prêts.

L'ensemble de ces actions prioritaires s'accompagne d'une forte démarche d'innovation portant, d'une part, sur la recherche de canaux permettant une réduction des coûts de distribution et, d'autre part, sur plusieurs concepts destinés à renforcer la présence du Groupe notamment auprès des secundo-accédants en recherchant des solutions alternatives au prêt relais ou encore auprès de l'ensemble des cibles avec l'élaboration d'une offre packagée dans le cadre du financement d'un bien ancien susceptible de faire l'objet de travaux dans les premiers mois qui suivent l'acquisition, ce concept étant étroitement lié à la réforme des prêts à la consommation.

L'activité d'Assurances et Conseils. — Le marché de l'assurance apparaît, au cours de ce premier semestre 2010, toujours aussi tendu et fragile.

Sur un plan économique, les PME-PMI, qui constituent une part importante du portefeuille du Groupe Assurances & Conseils, demandent depuis le début de l'exercice des réductions tarifaires significatives dans un contexte de concurrence toujours aussi vive et aiguë par des assureurs à l'appétence affirmée.

Dans cette conjoncture et malgré les efforts déployés au niveau commercial, l'apport de clients nouveaux reste faible, malgré la réalisation d'un « compte » important du Groupe Crédit Immobilier de France au 1er janvier 2010.

Les secteurs du transport et des assurances de personnes demeurent des axes forts de développement tant en terme de saturation que de prospection.

La gestion électronique de documents, lancée à la fin de ce premier semestre, devrait être achevée au début du second semestre 2011.

Dans ce contexte le Groupe Assurances & Conseils affiche une bonne capacité de résistance avec un chiffre d'affaires opérationnel au 30 juin 2010 de 10 785 550 € contre 10 302 830 € au 30 juin 2009 pour un résultat net au 30 juin 2010 de 1 686 820 € à comparer à 1 376 610 € au 30 juin 2009.

Le refinancement, les couvertures et la gestion des liquidités du groupe. — Dans un marché demeuré instable, marqué par des taux historiquement bas mais toujours affecté par les conséquences de la crise financière, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier (3CIF) et CIF Euromortgage, les deux instruments de refinancement du Crédit Immobilier de France, ont poursuivi leurs activités au service des entités du Groupe, levant, au cours du premier semestre 2010, l'équivalent de 2,87 milliards d'euros de ressources à moyen et long terme.

— CIF Euromortgage et la titrisation des créances hypothécaires du groupe : CIF Euromortgage, société de crédit foncier, a pour mission d'assurer le refinancement à moyen et long terme du Groupe en se portant acquéreur des titres prioritaires émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage, les deux organismes de titrisation destinés à recueillir les prêts consentis par les filiales opérationnelles à leur clientèle d'accédants à la propriété. CIF Euromortgage refinance également le Groupe par l'acquisition des billets hypothécaires émis à un mois par le Groupe entre deux rechargements de CIF Assets et de BPI Master Mortgage.

L'agrément de CIF Euromortgage lui permet également d'acquérir des parts ou titres émis par d'autres organismes de titrisation soumis au droit d'un Etat appartenant à l'Espace économique européen tels que des « Residential mortgage backed securities » (RMBS).

A la clôture du premier semestre 2010, CIF Assets affiche un actif de 20,7 milliards d'euros réparti en 333 529 créances bénéficiant d'une hypothèque de premier rang, d'un privilège de prêteur de deniers ou d'un cautionnement. En contrepartie, CIF Assets 2001-1 a émis, au 30 juin 2010, 480 306 titres prioritaires notés AAA/Aaa par Fitch et Moody's et 26 529 parts subordonnées notées A2 par Moody's.

Construit suivant le même modèle mais exclusivement dédié à la titrisation des créances détenues par la Banque Patrimoine et Immobilier, BPI Master Mortgage présente, à la même date, un actif de 2,33 milliards d'euros réparti en 38 424 créances elles aussi assorties d'une hypothèque de premier rang, d'un privilège de prêteur de deniers ou d'un cautionnement. Le refinancement de ces actifs a été assuré par la création de 83 542 parts prioritaires A notées par Fitch et Moody's (AAA / Aaa) et 2 124 parts subordonnées B notées A2 par Moody's.

Au cours du premier semestre 2010, CIF Euromortgage a acquis pour 2,55 milliards d'euros de titres prioritaires émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage et a souscrit, tout au long du semestre, divers billets hypothécaires émis par les entités du Groupe pour un encours nominal ressortant, au 30 juin 2010 à 2,19 milliards d'euros. D'une durée d'un mois, chacun de ces billets est garanti, au minimum à hauteur de 127 % de son montant, par des crédits immobiliers détenus par les filiales opérationnelles et bénéficie de l'aval de la 3CIF.

Déduction faite de l'amortissement des titres prioritaires des organismes de titrisation internes et des RMBS et après prise en compte des billets hypothécaires détenus par la société, l'encours du portefeuille d'investissement de CIF Euromortgage ressort, à la clôture de premier semestre 2010, à 21,64 milliards d'euros contre 20,57 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Au 30 juin 2010, ce portefeuille est adossé, à hauteur de 94,45 %, à des prêts distribués par le Groupe. Le solde est représenté par les RMBS.

Ce portefeuille se caractérise par son haut degré de liquidité puisque 89,36 % des encours de titres d'organismes de titrisation est représenté par des titres éligibles aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne. CIF Euromortgage n'a pas eu recours aux financements de la BCE au cours du semestre.

CIF Euromortgage détient également, au 30 juin 2010, un portefeuille de placement pour un montant de 3,05 milliards d'euros constitué :

- d'un certificat de dépôt de 415 millions d'euros ;
- d'un prêt de 595 millions d'euros d'une durée d'un mois et un jour consenti à la 3CIF assorti d'une garantie inconditionnelle et à première demande d'un établissement de crédit Français de premier plan ;
- d'un prêt de 1,98 milliard d'euros sécurisé par la remise en garantie, au profit de CIF Euromortgage, de prêts consentis par les filiales opérationnelles ;
- du solde du compte courant de CIF Euromortgage pour un montant de 54,84 millions d'euros.

Ces investissements ont été financés par l'émission d'obligations foncières et d'autres titres sécurisés par le privilège de l'article L.515-13 du Code monétaire et financier. Le montant des ressources privilégiées levées, au titre du premier semestre 2010, s'élève à 1,22 milliard d'euros recueillis sous forme de huit émissions dont, la plupart, sur des maturités supérieures à 5 ans dont une émission publique de 700 millions d'euros à 10 ans. Au cours du semestre, la société a également procédé au remboursement de trois de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant total de 1,20 milliards d'euros. A la clôture du premier semestre 2010, l'encours de la dette obligataire de CIF Euromortgage s'élevait à 22,45 milliards d'euros contre 22,73 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

La société bénéficie en outre de ressources non privilégiées qui lui ont été apportées par CIFD pour un montant ressortant, au 30 juin 2010, à 1,30 milliard d'euros représentées par sept prêts subordonnés totalisant 570 millions d'euros et 730 millions d'euros sous forme de deux prêts à vingt ans.

— La 3CIF : Refinancement, couvertures et gestion des liquidités du groupe : La 3CIF a pour mission de lever sur les marchés et d'apporter aux filiales opérationnelles du Groupe le complément de refinancement non fourni par CIF Euromortgage. Elle est également en charge de la négociation des instruments financiers à terme nécessaires à la couverture des risques de taux et de change du Groupe et, enfin, de la gestion de la trésorerie et des réserves de liquidité de celui-ci.

En 2010, les financements nouveaux accordés par la 3CIF aux entités opérationnelles du groupe sont majoritairement constitués de la ressource evergreen, autorisation de découvert bancaire d'un montant et d'une durée illimités et qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert, en prêt à 7 ans remboursable in fine. L'encours moyen evergreen livré au Groupe au cours du premier semestre 2010 s'établit à 4,18 milliards d'euros pour représenter un encours de 6,49 milliards d'euros au 30 juin 2010.

Parallèlement à la ressource evergreen, la 3CIF a mis à la disposition des sociétés du Groupe, pour un montant de 1,98 milliard d'euros au 30 juin 2010, diverses ressources constituées de prêts à court terme collatéralisés garantis par des créances hypothécaires dans le cadre des dispositions de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier ainsi que divers concours sous formes de lignes de liquidités à 3, 6 et douze mois.

Compte tenu de ces nouveaux prêts à court terme collatéralisés, des lignes de refinancement et des prêts consentis au Groupe antérieurement à la livraison de la ressource evergreen, l'encours total des prêts livrés par la 3CIF s'établit à 13,55 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 9,83 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

La 3CIF a émis, durant le premier trimestre 2010 trois emprunts obligataires – dont deux publics de 750 millions d'euros chacun sur des maturités de trois et cinq ans – pour un montant global de 1,52 milliard d'euros. Au cours du deuxième trimestre, ses levées de ressources à moyen et long terme ont été limitées à 150 millions d'euros. Malgré un contexte difficile, alternant ouverture et fermeture des marchés et forte volatilité des spreads, la 3CIF est parvenue à réaliser, depuis septembre 2009, trois émissions publiques pour un montant nominal de deux milliards d'euros. Ces emprunts ont conforté le retour de la 3CIF sur le créneau des émissions bancaires « senior unsecured » et ont tous trois rencontré un vif succès auprès des investisseurs. Après remboursement de plusieurs de ses emprunts, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF, incluant 752,20 millions d'euros de ressources levées en 2008 et 2009 auprès de la SFEF, ressort, au 30 juin 2010, à 8,37 milliards d'euros contre 8,46 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Afin de diversifier ses sources de refinancement, la 3CIF a activé son programme de titres de créances négociables à court terme dont l'encours représente, au 30 juin 2010, un montant de 3,39 milliards d'euros. Début 2010, elle a, par ailleurs, réactivé son programme d'« Euro commercial paper » dont l'encours s'établissait, au 30 juin 2010, à l'équivalent de 4,07 millions d'euros. Compte tenu des dépôts effectués auprès de la Banque Centrale et auprès de divers autres établissements de crédit, les comptes de la 3CIF affichent, au 30 juin 2010, une situation nette prêteuse de 15 millions d'euros.

Fournisseur privilégié des sociétés du Groupe en instruments de couverture, la 3CIF a vendu, au cours du premier semestre 2010, un ensemble d'instruments financiers à terme – swaps, caps et FRAs – pour un encours représentant, au 30 juin 2010, un montant notionnel total de 90,24 milliards d'euros contre 167,11 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Ces opérations étaient majoritairement constituées de swaps à court terme conclus avec CIF Euromortgage.

La 3CIF a enfin pour troisième mission la constitution et la gestion des réserves de liquidité nécessaires à la poursuite des activités des filiales financières même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés. Au 30 juin 2010, ces réserves sont principalement investies, à concurrence de 1,52 milliard d'euros, dans des RMBS européens (13) et des titres prioritaires émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage, tous notés AAA par au moins une agence de notation et, pour la plupart, éligibles aux opérations de mobilisation de la BCE, dans des fonds d'Etat pour 667,15 millions d'euros, dans des FRN bancaires pour 583 millions d'euros et dans des « covered bonds » et titres assimilés notés AAA pour 140 millions

d'euros. Déduction faite des titres émis par les organismes de titrisation internes du Groupe, la réserve de liquidité ressort, à la clôture du premier semestre 2010, à 2,35 milliards d'euros contre 2,57 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Malgré la crise financière, le Groupe Crédit Immobilier de France est ainsi parvenu tout au long du premier semestre 2010, à lever sur les marchés les ressources nécessaires à sa production de prêts aux particuliers.

B. Gestion des risques.

Le traitement des risques de crédits sur la clientèle. — Les travaux de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent ont porté sur la mise à jour de l'ensemble du dispositif « risques de crédit » constituant le livre II du Règlement Intérieur de CIFI afin notamment d'en modifier la forme pour le rendre plus opérationnel, de tenir compte des dernières évolutions et orientations du Groupe, d'harmoniser les définitions et formules utilisées par les filiales dans leur activité de crédit.

Au cours du premier semestre 2010, le comité des risques de crédit a notamment :
— procédé au suivi des principales expositions ;
— validé le projet de mise à jour du livre II du Règlement Intérieur de CIFI, avant soumission au comité d'audit Groupe et avant présentation au conseil d'administration de CIFI ;
— procédé à différentes analyses sur la base d'éléments statistiques comprenant des scénarii de stress portant en particulier sur les variations des valeurs de gages et sur l'impact d'une variation de taux d'intérêt sur les mensualités.

Le traitement des risques opérationnels. — Le pôle risques opérationnels de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent a été complété par l'affectation d'une personne dédiée à la consolidation du reporting trimestriel des incidents et des pertes permettant un renforcement du suivi des risques significatifs déclarés.

En matière de Plans de Continuité d'Activité (PCA) destiné à garantir le maintien en condition opérationnelle des activités essentielles, le dispositif applicable en la matière dans le Groupe a été rappelé afin notamment que chaque filiale participe aux tests de plans de secours du Groupe, organisés une à deux fois par an par le GIE i-CIF.

Au cours du premier semestre 2010, le comité des risques opérationnels du Groupe a analysé le reporting des incidents et pertes de l'année 2009 ainsi que les incidents déclarés par les filiales financières au cours du premier trimestre 2010. Un suivi des risques potentiels majeurs a été également mis en place.

Le traitement des risques de non conformité. — Les travaux en matière de conformité ont principalement porté sur l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Au delà de l'approche prudentielle à mettre en oeuvre, il s'est agi pour le Groupe de faire évoluer le dispositif afin d'organiser le partage de l'information entre les filiales du Groupe et contribuer à l'automatisation d'un certain nombre de contrôles réglementaires tant à l'entrée en relation que pendant la relation d'affaire. Ces travaux s'échelonnent sur l'année 2010. Parallèlement, une première cartographie du risque de blanchiment a été établie avec les représentants des filiales financières et un nouveau dispositif de formation a été mis en place.

Trois sessions de formation aux procédures de contrôle de la conformité pour les nouveaux arrivants ont été organisées les 22 juin à Paris et le 24 juin 2010 à Toulouse, réunissant globalement 25 collaborateurs des entités centrales.

Les prestations externalisées font l'objet d'un suivi via un reporting semestriel afin de suivre sur base consolidée les prestataires qui ont contracté avec les filiales financières dans ce cadre réglementaire.

Le traitement des risques liés aux contreparties financières. — Le Groupe détient un portefeuille de titres destiné à assurer sa liquidité, à hauteur de 4 886 millions d'€, constitué de titres d'Etats, de titres bancaires et de RMBS européens ; ce portefeuille ne comporte aucun actif « toxique ».

Les opérations sur instruments financiers à terme sont réalisées dans le cadre de la gestion du bilan du Groupe, avec pour unique objectif la couverture des positions.

L'exposition au risque de contrepartie financière est portée principalement par la 3CIF et CIF Euromortgage. Pour ces deux entités, les limites individuelles par contrepartie sont accordées par un comité de risque après avis du responsable de la filière risque.

Une des règles majeures du Groupe demeure, sauf exception justifiée soumise au comité des risques, de traiter uniquement avec les contreparties dont la notation long terme est supérieure ou égale à A-. Toutefois, sur le premier semestre 2010 un titre affiche une note BBB, du fait de la dégradation de son émetteur Caja de Ahorros de Valencia et Castellón y Alicante (Bancaja). Le risque sur cette contrepartie reste cependant atténué par la courte maturité du titre détenu (24 janvier 2012) ainsi que par la fusion annoncée de cette contrepartie avec Caja Madrid.

Au 30 juin 2010, les titres bancaires détenus par la 3CIF se répartissaient à hauteur de 28 % sur des contreparties notées AAA, 43 % sur des contreparties notées AA, 28 % sur des contreparties notées A et enfin de 1 % sur la contrepartie notée BBB. En nominal, le hors bilan de la 3CIF était constitué de 52 % de contreparties bénéficiant d'une note AA et de 47 % de contreparties bénéficiant d'une note A. En ce qui concerne le hors bilan de CIF Euromortgage, ces montants sont de 61 % pour les contreparties notées AA et de 39 % notées A.

L'encours du portefeuille RMBS s'est amorti de 12 % comparativement à l'encours à la fin de l'exercice 2009. La qualité du portefeuille RMBS du Groupe reste la même puisqu'il continue à porter sur des prêts produits au sein de l'Union Européenne qui relèvent de la catégorie « conforming ».

Les titres de RMBS bénéficient d'une note AAA par au moins une agence de notation. Après « TDA Cam 8 » en 2009, la note AAA du titre de RMBS « Emerald mortgage 4 » a été baissée par Fitch à « AA » alors que Moody's maintenait sa note AAA.

Les simulations opérées au travers de divers scénarii de stress font apparaître un niveau de risque satisfaisant. A titre d'exemple, les pertes évaluées dans le cas d'un scénario de stress avec une baisse de 20 % à 50 % de la valeur des biens immobiliers restent très faibles et portent uniquement sur les titres de RMBS « Emerald Mortgage 4 » et « TDA Cam 8 ».

Dans le contexte actuel où les notations de titres de RMBS sont revues à la baisse, le Groupe continue à présenter un portefeuille de RMBS noté AAA à hauteur de 97 %.

Le traitement des risques financiers (liquidité, taux, change). — Les activités commerciales des filiales financières, ainsi que les opérations de refinancement (notamment de la 3CIF et de CIF Euromortgage) engendrent des risques de liquidité, de taux et de change.

La gestion ALM de toutes les sociétés du Groupe est réalisée grâce à un outil unique : Fermat.

Cet outil permet une analyse, sur une base commune, des risques par société ainsi qu'en consolidé au niveau du Groupe, notamment en termes de conventions ALM, de méthodologie et de traitement des produits.

Le Groupe s'appuie sur l'organisation suivante :

- un reporting unifié permettant la gestion du risque global de taux ainsi que du risque de liquidité de niveau consolidé comme au niveau de chaque société ;
- un comité des risques financiers du Groupe qui se réunit au moins trimestriellement pour analyser ce reporting unifié ;
- une norme de gestion des risques financiers (Livre IV du Règlement Intérieur du Groupe), validée par le conseil d'administration de CIFI le 27 novembre 2007 et confirmée lors de sa séance du 27 mai 2010, qui fournit les principes et l'organisation du suivi des risques financiers du Groupe.

Cette organisation se décline autour de cinq principaux acteurs :

— Le conseil d'administration de CIFI, responsable de l'organisation, du pilotage et de la gestion des risques financiers du Groupe. Pour ce faire, il arrête les normes et limites ALM du Groupe et délègue au comité des risques financiers Groupe la détermination effective de la politique ALM du Groupe ; il surveille pour le compte des actionnaires du Groupe, les risques et la gestion ALM mise en oeuvre par le comité et les sociétés du Groupe.

— Le comité des risques financiers Groupe assure par délégation du conseil d'administration de CIFI la détermination effective de la politique ALM du Groupe au niveau consolidé et supervise la gestion ALM mise en oeuvre par les filiales afin d'en assurer la cohérence avec la politique financière du Groupe. Ses décisions s'appuient sur les travaux du Service ALM de la Direction Financière Groupe.

— Le comité qui se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président directeur général de CIFI définit la politique de gestion et de couverture des risques financiers, valide les outils, modèles et conventions ALM utilisés par la Direction Financière Groupe pour mesurer l'exposition aux risques financiers et vérifie la bonne application des normes ALM du Groupe.

— La Direction Financière Groupe dont le Service ALM a notamment pour mission de proposer au comité des risques financiers Groupe les normes, modèles, conventions ALM et indicateurs de risques financiers à adopter par le Groupe ; il mesure et pilote la gestion des risques financiers du Groupe et informe le comité sur les expositions mesurées tant au niveau consolidé du Groupe que prises individuellement au niveau de chaque filiale ; il met en oeuvre et contrôle l'application des décisions du comité. Il assiste les filiales dans leur gestion ALM et vérifie la cohérence des positions ALM et des données importées par les sociétés dans le logiciel ALM du Groupe (contrôle de second niveau).

— Les filiales :

— La gestion actif-passif des filiales financières est placée sous la responsabilité d'un comité ALM local qui se réunit au moins trimestriellement. Les filiales financières mettent en oeuvre leur gestion ALM dans le cadre des limites Groupe et, le cas échéant, de limites internes plus restrictives ; elles valident les données importées dans le logiciel ALM du Groupe ainsi que les positions ALM transmises au comité des risques financiers Groupe par la Direction Financière Groupe (contrôle de premier niveau).

— La gestion actif-passif de CIFI, 3CIF et CIF Euromortgage est placée sous la responsabilité du comité des risques financiers Groupe. La Direction Financière Groupe est chargée de la mise en oeuvre de leur gestion ALM et du suivi de leurs positions ALM dans le cadre des limites Groupe et des limites internes de ces entités.

— La Direction des Risques et du Contrôle Permanent vérifie la cohérence des modèles et conventions utilisées par la Direction Financière Groupe pour mesurer l'exposition aux risques financiers (« conventions ALM ») et s'assure du respect des normes et limites. Elle rend compte des dépassements en cas de besoin.

En outre, la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit Interne exerce un contrôle périodique à travers des missions transversales nationales.

— Risque d'illiquidité : Le risque d'illiquidité est géré au niveau consolidé de CIFI sous la responsabilité du comité des risques financiers du Groupe. Le refinancement du Groupe est réalisé via deux canaux : CIF Euromortgage et la 3CIF.

Les financements du Groupe sont calibrés afin de permettre au Groupe d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins six mois.

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan – croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement – l'autonomie financière du Groupe nécessite l'entretien d'une réserve de liquidité.

Les besoins de financement à moyen et long terme sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement secured) via CIF Euromortgage puis complète ce refinancement moyen long terme par des obligations émises par la 3CIF (unsecured). Enfin, une partie du refinancement pourra être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou de pensions). Le cas échéant, le Groupe participe aux appels d'offres de la Banque Centrale Européenne.

Le Groupe calibre et ajuste ses besoins de financement annuels en fonction des prévisions de production nouvelle. La répartition entre les deux canaux de refinancement du Groupe est réalisée en tenant compte d'une part, de la hiérarchisation des refinancements et, d'autre part, des volumes que le marché est en capacité d'absorber pour chacun de ces canaux.

Outre les émissions obligataires sécurisées ou non, le Groupe entretient un portefeuille de refinancement court terme (émissions de certificats de dépôt, pensions, compte à terme...).

La réserve de liquidité est constituée de titres liquides et éligibles au refinancement de la BCE.

Compte-tenu de la sécurité apportée aux investisseurs par la notation AAA des obligations foncières, les réserves de liquidité ne couvrent pas les besoins de financement de CIF Euromortgage. En effet, à l'intérieur de ce dispositif, CIF Euromortgage dispose de règles propres, plus contraignantes, dont le respect contribue à l'obtention de la notation AAA des obligations foncières émises. Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage ne souscrirait pas aux parts de titrisation créées par le Groupe dans le cadre de son programme semestriel récurrent de titrisation de ses prêts immobiliers. Ces parts, éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrites par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe.

— Risque de taux : La position en risque de taux est déterminée selon une méthodologie Groupe qui permet de mesurer la sensibilité du résultat et de la valeur patrimoniale de la société en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché.

Les limites fixées au niveau du Groupe consolidé sont déclinées pour chaque filiale. Ces limites sont consignées au paragraphe 4.3 du Livre IV du Règlement Intérieur du Groupe CIFI.

Dans le cadre de sa révision annuelle, le conseil d'administration de CIFI du 27 mai 2010 a décidé des limites de sensibilité suivantes en vigueur à partir du 1er juillet 2010 :

- La sensibilité du résultat du Groupe ne doit pas excéder 24 millions d'€ en cas de variation défavorable des taux de 1 % (25 millions d'€ à partir du 1er juillet 2010) ;
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan en cas de variation défavorable des taux de 2 % est limitée à 230 millions d'€ (240 millions d'€ à partir du 1er juillet 2010).

Une sous limite fixée à 160 millions d'€ permet d'encadrer le risque de risque de taux fixe et le risque optionnel ainsi que la sensibilité en cas de rotation (165 millions d'€) de la courbe des taux (sous limite de 170 millions d'€ à partir du 1er juillet 2010).

Les limites sont toutes respectées au premier semestre 2010.

— Risque de change : Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre des positions de change. Les expositions résultant des émissions de dette en devises sont couvertes dès leur origine de telle sorte que l'exposition résiduelle au risque de change soit nulle ou négligeable.

Le contrôle interne périodique. — Le Livre III du Règlement Intérieur de CIFI fixe les règles relatives à l'organisation du contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Immobilier de France, au-delà de l'application des dispositions du règlement CRBF 97-02 enrichi régulièrement.

Ainsi, des comités d'audit sont en place dans chacune des filiales de CIFI permettant de renforcer le contrôle de l'organe délibérant. La plupart des comités d'audit des filiales se sont réunis à deux reprises au cours du premier semestre pour examiner notamment les rapports annuels de contrôle interne dits « articles 42 et 43 », les travaux des auditeurs internes réalisés dans le cadre de l'article 6 b du règlement CRBF 97-02 et le suivi des recommandations, ainsi que les travaux réalisés en matière de contrôle permanent.

Le conseil d'administration de CIFI a examiné lors de sa séance du 28 avril 2010 les rapports de contrôle interne annuels de 2009.

Le comité d'audit national s'est réuni à trois reprises au cours du 1er semestre 2010 ce qui l'a conduit à examiner différents rapports sur les entités du Groupe tels que CIF Ouest et le GIE I-CIF, plusieurs missions de suivi portant sur les sociétés AERIOS et CIF Centre Est et les directions ALM et comptabilité, les rapports annuels de contrôle interne de CIFI et de la 3CIF intégrant ceux sur la conformité, quatre missions transversales portant sur la titrisation, les investisseurs-courtiers, la distribution des crédits, les engagements, ainsi que les travaux de contrôle opérés sur la 3 CIF. Par ailleurs, un suivi consolidé des recommandations est désormais opéré de manière semestrielle.

En outre, une réunion des auditeurs internes des filiales, tenue le 1er juin 2010, a permis de retracer les enseignements des missions transversales et de rappeler les évolutions du règlement CRBF 97-02, et principalement celles de fin 2009 et début 2010 : information de l'organe délibérant sur la politique de rémunération, instauration d'une filière risques dans tous les établissements. Un retour a également été opéré sur le suivi des recommandations réalisé dans chacune des sociétés financières.

Enfin, un comité rassemblant le contrôle périodique et le contrôle permanent a été mis en place sur le premier semestre 2010 afin d'assurer une meilleure coordination des actions en terme de contrôle interne.

Le contrôle interne permanent. — L'état des lieux établi en 2009 par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent dans les filiales financières avait montré que la fonction Risques et Contrôle Permanent se structurait progressivement, notamment à l'occasion des fusions, et que le dispositif nécessitait encore des améliorations, telle que la formalisation de l'activité et des résultats du contrôle permanent.

Les actions définies dans le prolongement de ces constats ont été menées dès le premier semestre 2010, période au cours de laquelle la Direction des Risques et du Contrôle Permanent a piloté et animé des groupes de travail associant les filiales financières et les entités centrales. Ces actions ont pour but de dresser l'état des risques majeurs auxquels est exposé le Groupe CIFI, de compléter et d'actualiser les cartographies de risques et de contrôles existantes, de définir les évolutions nécessaires de l'outil Groupe de reporting des incidents, des contrôles et des réclamations, et d'harmoniser les plans d'actions annuels et les reportings des Directions de Risques et de Contrôle Permanent des filiales.

Parallèlement à ces travaux, une mission d'organisation du contrôle permanent du Groupe a été lancée afin de proposer les mesures nécessaires au bon exercice du contrôle permanent dans toutes les structures du Groupe, en ce compris la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Les premières mesures concrètes devraient être arrêtées au cours du second semestre.

C. Résultats financiers.

Le bilan. — Le total du bilan consolidé s'élève à 41,76 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 42,05 milliards à fin 2009, soit une diminution de 0,29 milliard d'euros.

A l'actif, les variations proviennent principalement de la baisse des RMBS dans le portefeuille titres.

Par ailleurs, la diminution des placements de trésorerie de 0,978 milliards d'euros, BCE et autres banques centrales est compensée par l'augmentation des cash collatéraux (poste compte de régularisation pour une hausse de 0,969 milliard d'euros).

L'encours brut de crédits du Groupe qui s'élève à 32,860 milliards d'euros au 30 juin 2010, est stable en comparaison avec fin 2009 (32,724 milliards d'euros).

Par rapport au premier semestre 2009, la croissance à mi-année a été pénalisée par trois effets défavorables :

- une légère hausse du rythme d'amortissement (5,7 % à fin juin 2010 contre 5,6 % à fin juin 2009) ;
- une augmentation du taux de remboursements anticipés (6,3 % à fin juin 2010 contre 3,9 % à fin juin 2009) ;
- une dégradation du taux de renouvellement (12,7 % à fin juin 2010 contre 16,3 % à fin juin 2009).

Il est à noter qu'à fin juin 2010 :

- la part titrisée de l'encours continue sa progression et atteint 66,3 % contre 64,5 % à fin 2009 ;
- les prêts non réglementés (hors prêts relais) sont stables et représentent 81,2 % de l'encours ;
- 73,6 % de l'encours enregistre une ancienneté de moins de 5 ans contre 78,2 % six mois plus tôt ;
- la part des investisseurs représente 20,7 %, stable en comparaison avec 2009.

Le taux de remboursement anticipé annuel atteint 6,3 % en nette hausse par rapport à 2009 (4,6 %). 42,3 % des remboursements anticipés portent sur les taux fixes (31,3 % en 2009), suivi des taux variables (37,5 % contre 52,8 % en 2009) et des taux mixtes (20,2 % contre 15,9 % en 2009).

En matière de risque de crédit, le montant brut des créances douteuses représente 1,197 milliard d'euros en hausse de 0,248 milliard d'euros sur le premier semestre 2010, soit une augmentation de 26,2 % qui provient d'une hausse de la sinistralité tant en nombre de prêts (+ 33 % comparé à fin juin 2009 et + 15,1 % à fin décembre 2009) qu'en accroissement du montant moyen (+ 26,8 % par rapport à fin juin 2009 et + 9,6 % à fin décembre 2009). Les créances douteuses issues de la production Apollonia s'élèvent à 0,241 milliard d'euros en progression de 0,078 milliard d'euros sur les six premiers de l'année.

Les créances douteuses sont couvertes à hauteur de 23,89 % contre 23,42 % en 2009. Hors prêts à l'accession sociale, le taux de couverture passe de 24,2 % (14) en 2009 à 24,6 % à fin juin 2010. Les créances douteuses issues de la production Apollonia sont couvertes à hauteur de 32,3 %.

Le taux de créances douteuses du Groupe s'élève à 3,64 % contre 2,90 % à fin décembre 2009, soit une dégradation de 74 points de base. Hors Apollonia, le taux est ramené à 2,94 % contre 2,43 % à fin 2009.

Au passif, la baisse est imputable essentiellement à la diminution des certificats de dépôts négociables (– 0,769 milliard d'euros, dettes représentées par un titre) partiellement compensée par la hausse des cash collatéraux (poste compte de régularisation pour + 0,572 milliard d'euros).

S'élevant à 32,98 milliards d'euros (33,75 fin 2009), les dettes représentées par un titre sont constituées pour 24,52 milliards d'euros d'emprunts obligataires (+ 4,24 % par rapport à fin 2009) et 6,83 milliards d'euros de titres du marché interbancaire et de créances négociables (– 0,3 % par rapport à fin 2009).

On note que le poste emprunts obligataires comprend 0,752 milliard d'euros de titres émis auprès de la SFEF.

Les capitaux propres (Groupe et minoritaires), y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à 2,388 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 2,424 milliards d'euros au 31 décembre 2009. L'évolution est notamment due à l'impact d'un changement de méthode comptable (étalements des frais de dossier et des commissions au Taux d'Intérêt Effectif).

Le hors bilan. — Composées exclusivement d'opérations de couverture, les opérations sur instruments dérivés s'élèvent à 82,6 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 89,4 milliards d'euros en 2009. Elles sont composées à hauteur de 91 % de contrats d'échange de taux.

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle augmentent de 0,44 milliard d'euros sur les six premiers mois de l'exercice et atteignent 2,01 milliards d'euros au 30 juin 2010.

Les engagements de financements reçus d'établissements de crédit s'élèvent à 0,79 milliard d'euros à fin juin 2010, sont en hausse de 0,50 milliard d'euros par rapport à fin 2009.

Les engagements de garantie donnés, s'établissent à 1,23 milliard d'euros au 30 juin 2010, en baisse de 0,08 milliard d'euros.

Les engagements de garantie reçus, à 1,13 milliard d'euros au 30 juin 2010, augmentent de 0,6 milliard d'euros. Ils comprennent notamment une garantie de 0,60 milliard d'euros donnée par un établissement de crédit français à CIF Euromortgage dans le cadre d'un prêt octroyé à 3CIF.

Le compte de résultat. — Le résultat net (parts Groupe & hors Groupe) atteint 37,2 millions d'euros en hausse de 17,8 millions par rapport au premier semestre 2009 (+ 92,1 %).

Le résultat brut d'exploitation enregistre une augmentation de 28,3 millions d'euros (+ 36,8 %) du fait d'un PNB en hausse de 21,1 millions d'euros (+ 9,1 %) et d'une économie sur les frais généraux de 7,2 millions d'euros

(– 4,7 %). Le coût du risque enregistre une évolution défavorable de 6,4 millions d'euros.

Le rendement des fonds propres après impôt sur les sociétés s'établit ainsi à 3 % contre 1,61 % en juin 2009.

Le produit net bancaire atteint 253,3 millions d'euros.

L'évolution est la suivante :

— la marge d'intérêts augmente de 3,8 millions d'euros, le taux de marge sur le portefeuille de prêts s'établissant à 1,12 % dans les filiales opérationnelles ;

— les revenus des portefeuilles titres enregistrent une augmentation de 17,7 millions d'euros liée pour l'essentiel à des reprises de moins-values latentes (3CIF) ;

— les commissions augmentent de 2,4 millions d'euros du fait principalement de l'impact de la mise en place d'étalements au TIE (+ 3,1 millions d'euros), de la fusion absorption de BRH Assurances par Assurances & Conseils (+ 1,9 million d'euros), compensant la baisse des ristournes d'assurances liées à l'assurance emprunteur en couverture des prêts (– 1,8 million d'euros) ;

— les autres produits sont en retrait de 2,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. La baisse concerne principalement des contentieux sur des prêts titrisés.

Ramené aux encours moyens des crédits, le taux de marge brute annualisée ressort à 1,55 % en hausse de 8 points de base par rapport à l'exercice dernier (1,47 % au 30 juin 2009).

Les frais généraux s'élèvent à 148 millions d'euros en baisse de 7,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (– 4,7 %).

Sous l'effet de la diminution des effectifs (– 230 ETP), les frais de personnel (86,8 millions d'euros) connaissent une régression de 7,1 millions d'euros (– 7,7 %).

Les autres charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 61,2 millions d'euros en baisse de 0,1 million d'euros (– 0,2 %) dont :

– 0,3 million sur les impôts et taxes (– 3,1 %) ;

– 1 million sur les services extérieurs dont :

- + 0,9 million sur les honoraires,

- - 1,5 million sur les prestations externes liées à la baisse des prestataires informatiques,
- - 0,6 million sur la publicité, sponsoring et études marketing ;
- + 1,2 million sur les dotations aux amortissements et autres.

Dans ce contexte, le coefficient d'exploitation du Groupe s'améliore par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 58,4 % contre 66,8 % au 30 juin 2009.

Le coût du risque s'élève à 52,5 millions d'euros au 30 juin 2010, dont 18,2 millions d'euros relatifs au litige Apollonia.

Il est en augmentation de 6,4 millions d'euros par rapport à juin 2009.

Le coût du risque ramené à l'encours moyen des crédits représente un taux de 0,32 % contre 0,29 % en juin 2009.

C. — Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés.

En réponse à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Crédit Immobilier de France Développement, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note n° 3 de l'annexe qui expose les conditions de mise en oeuvre, à compter du 1er janvier 2010, du changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours ;
- les notes n° 5, 11 et 32 de l'annexe détaillant les modalités de constitution de dépréciations et provisions spécifiques afin de couvrir les risques de crédit inhérents aux activités de votre groupe.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 17 septembre 2010.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth l'Hermite ;

Mazars

Franck Boyer.

(1) Note de conjoncture de juin 2010.

(2) Le scénario en W décrit une sortie de récession qui comporte successivement une première reprise puis une rechute de l'activité avant une phase de reprise plus solide. Le terme anglo-saxon, est double-dip.

(3) Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour de juillet 2010.

(4) 0,9% pour l'OCDE, 1% pour le FMI.

(5) OECD Employment Outlook 2010 – mai 2010.

(6) Par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat -

(7) Selon Michel Mouillart, professeur d'économie à Paris X Nanterre, cette situation est d'autant plus inquiétante qu'habituellement sur cette période, le nombre de mises en chantier est toujours en progression de 6 à 7% sauf en période de récession. Cette inquiétude pour l'avenir, est d'autant plus renforcée que nous arrivons à la fin de la majoration NPTZ fin juin. Dans ce contexte, Michel Mouillart révisé à la baisse ses prévisions de mises en chantier 2010 au nombre de 320 000 contre 335 000 antérieurement envisagé.

(8) Données relatives aux crédits à l'habitat mis en force – SASM – Banque de France.

(9) Observatoire CSA / Crédit Logement – juillet 2010.

(10) Indice Notaires/INSEE – 1er trimestre 2010. Néanmoins, pour la FNAIM, l'évolution sur 12 mois glissants à fin **Juin 10** serait de - 1,5%.

(11) Observatoire de la Production de Crédits Immobiliers.

(12) Il s'agit de quotité de financement « brute », c'est-à-dire non corrigée par d'éventuelles garanties complémentaires.

(13) Ces RMBS sont exclusivement représentatifs de titrisations primaires de crédits hypothécaires accordés à des particuliers et ne sont ni adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples ni représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis.

(14) Données de gestion.

1005476